

AMNESTY

LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

N° 122
Septembre 2025

RACISME EN SUISSE

LE POIDS DES PRÉJUGÉS

ARGENTINE

Le combat pour sa terre

JAPON

Un espace de liberté pour les intellectuels chinois

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SUR LE SENTIER DES DROITS HUMAINS

SI VOUS CHERCHEZ UNE IDÉE D'EXCURSION...

Pourquoi ne pas prévoir un petit voyage dans la région d'Interlaken? L'occasion pour vous de fouler le chemin des droits humains, en famille ou avec des amis.

Baptisé « Vis-à-vis », le sentier vous emmène dans des endroits où les droits humains deviennent tangibles. Quatorze postes vous proposent de vous plonger dans les droits fondamentaux de façon ludique, et vous feront peut-être réaliser leur signification au quotidien. En chemin, vous vous prendrez peut-être à réfléchir aux

moyens à mettre en œuvre pour garantir la liberté et l'égalité des droits pour toutes, mais également ce que les plaques d'égout, les bancs et les monuments ont à voir avec ces libertés.

Le sentier des droits humains se prête particulièrement aux familles, aux groupes ainsi qu'aux excursions scolaires.

Plus d'info sur www.amnesty.ch/visavis



Photo de couverture Le portrait d'un réfugié demandant l'asile en Suisse a été vandalisé lors d'une exposition dans le cadre d'une semaine contre le racisme à Genève en 2016. L'exposition a dû être retirée à la suite des dégradations. © Mark Henley

ÉDITORIAL



À Genève, Berne et Zurich, plusieurs dizaines de milliers de personnes avaient bravé les restrictions dues au Covid-19 en signe de solidarité avec les proches de George Floyd, froidement tué par un policier blanc. C'était en juin 2020. Depuis, en Suisse aussi, des jeunes hommes ont perdu la vie sous les coups de la police

– ou plutôt « des suites d'interventions policières », pour reprendre l'euphémisme officiel. Le choix des mots, du langage, est important lorsqu'on parle de racisme. Car ce sont toujours les propos – exprimés dans des contextes et par des moyens différents – qui caracolent en tête des statistiques des infractions à la norme pénale antiraciste. Selon les chiffres de la Commission fédérale contre le racisme qui couvrent la période de 1995 à 2024, c'est par la parole que le racisme s'exprime en premier lieu – dans la rue, les médias et sur les réseaux sociaux. L'écrit suit de près.

L'ampleur du phénomène est significative: en 2022, 17% de la population résidant en Suisse déclarait avoir subi des discriminations raciales au cours des cinq années précédentes. C'est plus d'un million de personnes. Quant aux responsables, la Confédération ne dispose pas de données qui permettent de les quantifier. Seule tendance observée: les hommes suisses sont surreprésentés.

Ce que révèlent ces chiffres, c'est qu'il existe à l'heure actuelle un terrain propice aux discriminations dans notre pays. Un filon qui alimente les politiques antimigratoires de l'extrême droite et de ses alliés. Les lois sont à la traîne, certes, mais ne serait-ce pas à nous, en tant qu'individus, d'initier le mouvement et de casser la dimension structurelle du racisme en Suisse? En reconnaissant nos propres biais. En nommant les choses. En refusant ces euphémismes. Mettre des mots sur ce qui nous a empêchés de le faire jusqu'à présent, c'est peut-être déjà un bon début.

Jean-Marie Banderet, rédacteur en chef

OUVERTURES

Good News	4
En bref	6
En image	8
Opinion	9
Ne vous arrêtez pas!	

Détricoter l'antisémitisme	24
La guerre à Gaza n'a fait qu'amincir la ligne rouge entre oppositions politiques et positions antisémites. Entretien avec Yves Kugelmann.	

« Le racisme ne fait jamais de pause »	26
Comment grandit-on en tant qu'enfant noire dans l'arrière-pays lucernois? Portrait de l'écrivaine suisse Anja Nunyola Glover.	

ÉCLAIRAGES

Argentine	27
Conserver ses terres est un combat	
Japon	30
« Ici, les intellectuels chinois peuvent enfin s'exprimer »	

ÉCHOS

Regards croisés	32
Par Vincent Cornut et Quentin Mouron	
Chroniques	34
Le patriarcat, à quel prix?	
Le courage d'un policier	
Le sombre chapitre de l'OAS	
Chroniques	35
Une année pour s'émanciper	
Fiché-e-x pour avoir rêvé autrement	
Interview	36
Pourfendeur de la peine de mort	

AGIR

Les droits humains ont besoin de nous, et inversement	37
---	----

PLUS D'INFO SUR LE MAGAZINE AMNESTY



C'est la première fois que vous tenez le magazine AMNESTY entre les mains? Aimerez-vous le recevoir régulièrement? Seriez-vous intéressé-e-x à consulter nos numéros précédents? Ou appartenez-vous à notre plus fidèle lectorat et cherchez à retrouver un de nos articles?

Retrouvez tous nos anciens numéros ou abonnez-vous en visitant notre portail: amnesty.ch/magazine

Impressum : AMNESTY, le magazine des droits humains paraît tous les trois mois. N° 122, septembre 2025. AMNESTY est le magazine de la Section suisse d'Amnesty International. En tant que journal généraliste des droits humains, AMNESTY est amenée à traiter de sujets qui ne reflètent pas toujours strictement les positions de l'organisation. Amnesty International a adopté un langage inclusif non-binaire: plus d'informations sur amnesty.ch/epicene **Éditeur** : Amnesty International, Section suisse, 3001 Berne, tél.: 031 307 22 22, fax: 031 307 22 33 **Rédaction** : AMNESTY, rue de Varembe 1, 1202 Genève, tél.: 021 310 39 40, fax: 021 310 39 48, e-mail: redaction@amnesty.ch **Administration** : Amnesty International, Case postale, 3001 Berne. Veuillez svp indiquer le n° d'identification qui se trouve sur l'étiquette lors de paiements ou de changements d'adresse. Merci! **Rédacteur en chef** : Jean-Marie Banderet **Journaliste** : Baptiste Fellay **Rédaction** : Elyan Belhac, Mélissa Riffaut, Joëlle Regard, Manuela Reimann Graf, Laura Steiner, Janine Wallrabe, Natalie Wenger **Corrections** : Anne Florence Perrenoud, Jérôme Rivollet **Ont également participé à ce numéro** : Anne Babey, Vincent Cornut, Véronique Gigon, Alexandra Karle, Alessia Lienhard, Quentin Mouron, Déo Negamiyimana, Grégoire Osoha **Diffusion** : membres (dès cotisation de 30 francs par an) **Le magazine AMNESTY est disponible en ligne** : amnesty.ch/magazine **Conception graphique** : www.muellerluetolf.ch **Mise en page** : Atoll « îlots graphiques » Catherine Gavin **Impression** : Stämpfli, Berne **Tirage** : 28813 exemplaires.

LA PRÉSERVATION DU CLIMAT EST UN DEVOIR



Cynthia Hounihou est présidente de l'organisation étudiante *Pacific Islands Students Fighting Climate Change* (PISFCC, Étudiants des îles pacifiques combattant le changement climatique) dans le petit État insulaire de **Vanuatu**. Son pays natal est gravement menacé par les cyclones et l'élévation du niveau de la mer, induits par le changement climatique. Aux côtés d'autres étudiant-e-x-s, elle a mené campagne et convaincu son gouvernement de saisir la Cour internationale de justice (CIJ). Plusieurs pays se sont joints à la démarche. Fin juin, la CIJ a rendu un avis qui pourrait marquer un tournant dans le droit climatique : les États devraient être tenus de verser des dommages et intérêts s'ils ne respectent pas les accords sur le climat. La CIJ a estimé que l'objectif de 1,5°C fixé dans l'accord de Paris est contraignant en vertu du droit international. Les moyens pour y parvenir ne sont en aucun cas laissés à la discrétion des États, mais doivent être adaptés pour atteindre cet objectif. Bien que l'avis consultatif ne soit pas directement contraignant, il constitue un signal important sur le plan politique et juridique.

L'AVORTEMENT DÉPÉNALISÉ

À la mi-juin, le Parlement **britannique** a adopté une modification législative visant à dépénaliser l'avortement. Il met ainsi fin à un principe vieux de près de 150 ans, selon lequel l'avortement était toujours punissable en Angleterre et au Pays de Galles. L'ancien texte de loi autorisait des peines d'emprisonnement à perpétuité.



LE CONSENTEMENT FAIT LOI

C'est une victoire pour les droits des femmes. Le 6 juin, le Parlement **norvégien** a voté à une écrasante majorité de 91 voix contre 12 le durcissement du droit pénal en matière sexuelle. Le nouveau premier paragraphe de la loi sur le viol étend son application aux rapports sexuels sans consentement, verbal et dans les actes, et les soumet à une peine maximale de six ans d'emprisonnement. Le deuxième paragraphe de la même loi stipule dorénavant que les rapports sexuels avec recours à la violence ou à des menaces, avec une personne qui n'exprime pas clairement son consentement ou avec une personne qui ne peut pas se défendre, sont considérés comme une circonstance aggravante et doivent être punis d'une peine plus lourde. Le pays rejoint ainsi une liste croissante d'États qui définissent les agressions sexuelles selon le principe « seul un oui signifie oui ».

MILITANT PRO-PALESTINIEN LIBÉRÉ

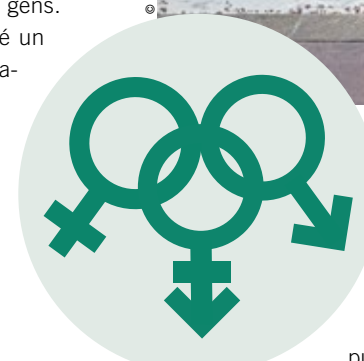
La justice a triomphé : après trois mois de détention dans un centre de rétention pour migrant-e-x-s aux **États-Unis**, l'activiste pro-palestinien Mahmoud Khalil a été libéré sous caution. Cet étudiant originaire d'Algérie était l'un des visages des manifestations à l'Université de Columbia contre le génocide à Gaza. Il avait été arrêté début mars, bien qu'il détienne une *green card* – le permis de séjour permanent – et qu'il soit marié à une citoyenne américaine. Pour Amnesty International, il est clair que Mahmoud Khalil a été détenu illégalement et que la procédure d'expulsion à son encontre, qui n'est pas encore classée, doit être suspendue.



© Portraits illustrés : André Gottschalk

UNE GRANDE FIERTÉ MALGRÉ L'INTERDICTION

La tentative du président **hongrois**, Viktor Orbán, d'interdire la Pride de Budapest s'est retournée contre lui : quelque 200 000 personnes sont descendues dans la rue le 28 juin pour manifester en faveur des droits LGBTQIA+ et du droit de réunion. En trente ans d'existence, jamais cette Pride n'avait réuni autant de gens. Les participant-e-x-s ont envoyé un message fort d'amour et d'humanité. Plus de 280 militant-e-x-s et employé-e-x-s d'Amnesty International du monde entier ont participé à la fête.



© Terno Pinter/Photo/MAcO



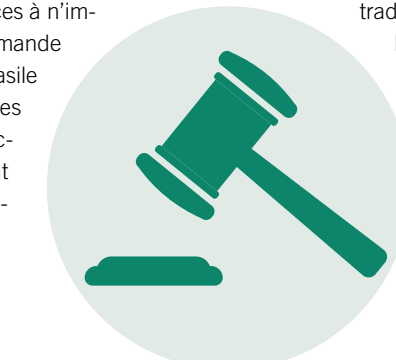
« Aux oubliés » de l'artiste Jean-Luc Verna est le premier mémorial français rendant hommage aux victimes LGBTQIA+ persécutées à travers l'histoire.

PARIS REND HOMMAGE AUX VICTIMES LGBTQIA+ DE L'HOLOCAUSTE

Un nouveau monument à la mémoire des victimes LGBTQIA+ de l'Holocauste a été inauguré au cœur de Paris le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie. L'immense étoile imaginée par l'artiste **français** Jean-Luc Verna trône dans les jardins publics près de la place de la Bastille. Les historien-ne-x-s estiment qu'entre 5000 et 15000 homosexuel-le-x-s ont été déporté-e-x-s, torturé-e-x-s et tué-e-x-s par le régime nazi. Les personnes *queer* ont longtemps été ignorées dans les commémorations des victimes des nazis. La maire de Paris, Anne Hidalgo, a souligné l'importance de la reconnaissance historique comme moyen de lutter contre les discriminations, à une époque où les personnes *queer* sont à nouveau en danger.

RÉPRIMANDÉE PAR L'ONU

Le Comité des droits des femmes de l'ONU a remis la **Suisse** à l'ordre. Il lui reproche d'avoir refusé l'asile à trois femmes victimes de violences sexuelles. Berne n'aurait ainsi pas procédé à un examen suffisamment approfondi et individualisé des dossiers et a rejeté les déclarations d'une requérante en raison de la divulgation tardive de son agression. Le comité souligne que les victimes de violences sexuelles doivent pouvoir partager leurs expériences à n'importe quel stade de la procédure. Il demande à la Suisse de rouvrir les procédures d'asile concernées et de prendre les mesures nécessaires afin que les réfugiées victimes de violences sexuelles ne soient pas renvoyées sans une évaluation individualisée des risques encourus.



TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LES CRIMES RUSSES

Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, et le secrétaire général du Conseil de l'Europe, l'ex-conseiller fédéral Alain Berset, ont signé le 25 juin un accord visant à créer un tribunal spécial chargé de traduire en justice les dirigeants russes pour l'agression de l'**Ukraine**. De nombreuses organisations, dont Amnesty International, le réclamaient. À la suite de l'invasion russe en 2022 et des violations du droit international humanitaire et des normes internationales en matière de droits humains qui en ont résulté, la Cour pénale internationale (CPI) avait déjà émis des mandats d'arrêt contre six responsables russes, dont Vladimir Poutine, en mars 2023. Mais la compétence de la CPI n'est pas suffisante pour punir l'invasion de l'Ukraine.

ENFIN LIBRE

Fahd Ezzi Mohammed Ramadhan, qui possède la double nationalité néerlandaise et yéménite, a été détenu arbitrairement en **Arabie saoudite** pendant plus de dix-huit mois. Arrêté le 20 novembre 2023, deux jours après son arrivée en Arabie saoudite en provenance des Pays-Bas, il a retrouvé la liberté le 1^{er} juin. Selon les informations fournies par les membres de sa famille, il n'avait eu aucun contact avec le monde extérieur jusqu'au 1^{er} janvier 2024. À ce jour, Fahd Ramadhan ignore toujours pourquoi il a été emprisonné. Il n'a jamais été formellement inculpé, mais on suppose que son incarcération est liée à sa sympathie pour un détracteur de la famille royale saoudienne. Une fois libre, il a remercié Amnesty International pour son soutien : « Savoir qu'Amnesty International se battait pour moi m'a beaucoup aidé psychologiquement et à voir la lumière au bout du tunnel. »

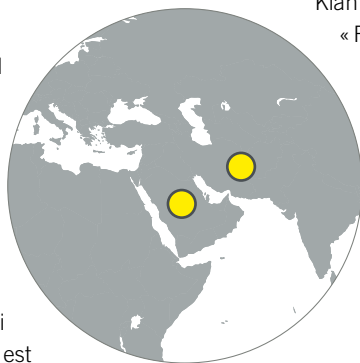


Des manifestant-e-x-s se rassemblent avec une grande banderole lors de la manifestation *Stand Up for Choice* le 7 septembre 2024 à Londres.

© Loredana Sanguliano/OPA Images/MAcO

LE NOMBRE D'EXÉCUTIONS EXPLOSE

ARABIE SAOUDITE – Un rapport d'Amnesty International daté du 7 juillet tire la sonnette d'alarme sur l'augmentation des exécutions en Arabie saoudite. Un tiers des 1816 personnes exécutées depuis 2014 l'ont été pour des infractions liées aux stupéfiants. Parmi elles, trois quarts de ressortissant-e-x-s étranger-ère-x-s. Des dizaines d'autres étranger-ère-x-s risquent d'être exécuté-e-x-s de manière imminente. Iels ont difficilement accès à un procès équitable, dans un pays qui n'est pas le leur et dont le système de justice pénale est opaque. En dehors des infractions liées aux stupéfiants, l'analyse d'Amnesty révèle un recours alarmant à la peine de mort contre la minorité chiite pour des infractions liées au « terrorisme ».

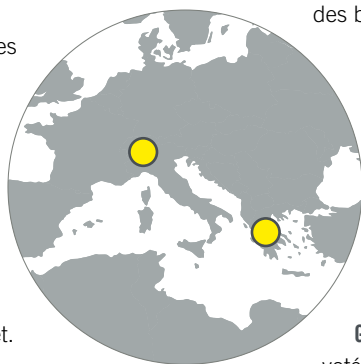


UN MANIFESTANT EXÉCUTÉ ARBITRAIRE

IRAN – Le 11 juin, les autorités judiciaires iraniennes ont annoncé avoir exécuté Mojahed Abbas Kourkouri. Il était accusé d'être impliqué dans l'assassinat de Kian Pirfalak, âgé de 9 ans, lors des manifestations « Femmes, vie, liberté » en 2022. Mais la famille de l'enfant a réfuté publiquement et à plusieurs reprises cette accusation, affirmant que ce sont les forces de sécurité iraniennes qui étaient responsables. Il semblerait donc que ce soit la simple participation de Mojahed Kourkouri aux manifestations qui soit sanctionnée. Il n'a pas été autorisé à consulter un avocat lors de la phase d'instruction de son dossier.

« HEIDI » FAIT VOILE SUR GAZA

SUISSE – Cinq bateaux suisses rejoignent une flottille humanitaire à destination de Gaza. *Heidi*, le premier voilier de *Waves of Freedom Association* (association Vagues de liberté) –apolitique et indépendante de toute religion et institution, a pris la mer avec à son bord une cargaison de lait infantile et de filtres à eau. L'association est activement à la recherche de soutiens pour financer des bateaux supplémentaires et trouver des bénévoles.

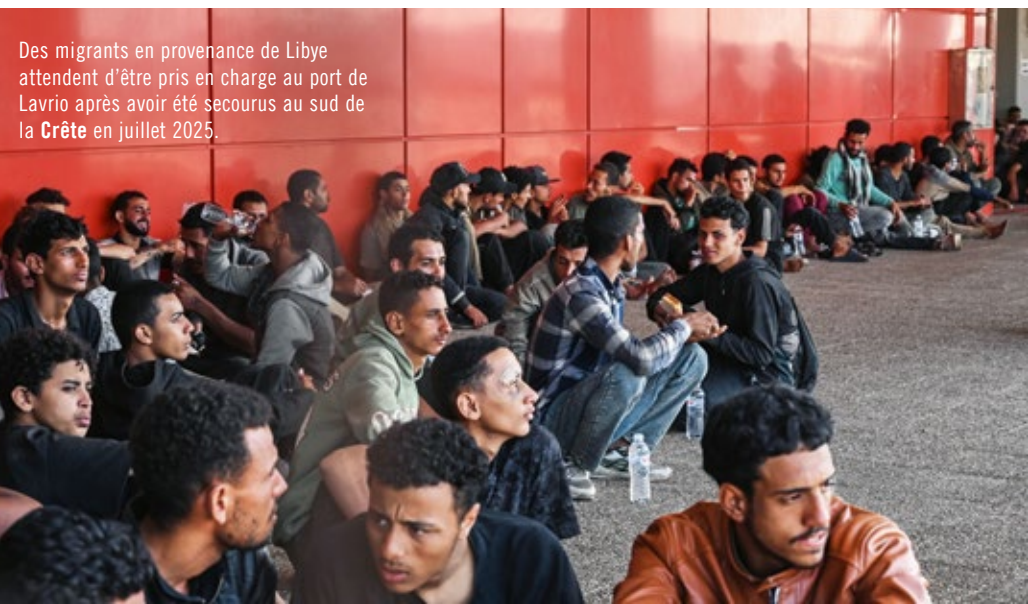


CITOYEN SUISSE EMPRISONNÉ EN TUNISIE

SUISSE – Mustapha Djemali, ancien cadre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et directeur du Conseil tunisien pour les réfugiés, est détenu arbitrairement en Tunisie depuis mai 2024 en raison de son engagement en faveur des droits des personnes réfugiées. Âgé de 81 ans, ce binational suisse et tunisien partage une cellule surpeuplée avec une trentaine de codétenus, sans accès suffisant à des soins médicaux. Sa santé, déjà fragile, se détériore rapidement. Amnesty International, aux côtés de sa famille, appelle à sa libération sans délai et demande aux autorités suisses d'agir fermement en ce sens. Retrouvez la pétition pour exiger sa libération sur notre site internet.

RENOI AUTOMATIQUE DE DEMANDEURS D'ASILE

GRÈCE – Le 11 juillet, le Parlement grec a voté la suspension pour trois mois de l'enregistrement des demandes d'asile des personnes arrivant par bateau depuis l'Afrique du Nord, ainsi qu'en faveur de leur renvoi vers leur pays d'origine. Ce vote fait suite à une mission de l'Union européenne en Libye portant sur la coopération en matière de migration. La délégation s'est vu refuser l'accès dans l'est du pays, a été déclarée *persona non grata* et a reçu l'ordre de quitter le territoire. Depuis le début de l'année 2025, la Crète et l'île de Gavdos ont enregistré un nombre croissant d'arrivées en provenance de la Libye. Un rapport d'ONG rendu public le 7 juillet a souligné l'absence de dispositif de premier accueil et d'hébergement en Crète.

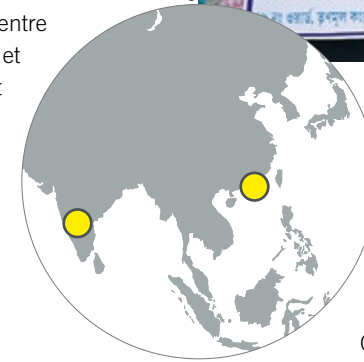


Des migrants en provenance de Libye attendent d'être pris en charge au port de Lavrio après avoir été secourus au sud de la Crète en juillet 2025.

© Nicolas Kouznetsov/IMAGO

DÉPORTATIONS ILLÉGALES

INDE – Le Gouvernement indien est accusé d'avoir expulsé illégalement des musulman-e-x-s indien-ne-x-s vers le Bangladesh. Selon plusieurs groupes de défense des droits humains, des milliers de personnes, principalement musulmanes et soupçonnées d'avoir migré illégalement du Bangladesh, ont été arrêtées par la police dans toute l'Inde au cours des dernières semaines. Beaucoup d'entre elles ont été privées d'une procédure judiciaire régulière et expulsées. Des citoyen-ne-x-s indien-ne-x-s figureraient parmi les personnes expulsées illégalement. Selon plusieurs témoignages, ceux qui ont tenté de résister à leur « refoulement » ont été menacé-e-x-s avec des armes à feu par les forces de sécurité frontalières indiennes.



MANIFESTATIONS SANGLANTES

KENYA – Au moins 16 personnes ont été tuées et 400 autres blessées au Kenya lors d'une manifestation nationale organisée le 25 juin en hommage aux personnes abattues lors des manifestations antigouvernementales de l'année dernière. La police a affronté les manifestant-e-x-s dans différentes régions du pays. Le directeur d'Amnesty International Kenya, Irūngū Houghton, affirme que le bilan des victimes avait été vérifié par la Commission nationale kenyane des droits de l'homme, financée par le gouvernement. « La plupart ont été tuées par la police », a-t-il déclaré. À Nairobi, des manifestant-e-x-s ont tenté de prendre le parlement, alors qu'une loi pour augmenter les impôts était votée. Le mécontentement a grandi ces dernières années au Kenya en raison de la corruption, du taux de personnes sans emploi et de l'augmentation du coût de la vie.



PLUS RIEN NE TIENT DEBOUT

SOUDAN – Le 22 juillet, Sylvain Perron, responsable des programmes pour Médecins sans frontières au Soudan, alertait sur la RTS de la situation au Darfour occidental. Il décrivait une région où l'État n'existe plus, où « plus rien ne fonctionne » et où les « services de santé sont tenus à bout de bras par les organisations internationales ». Selon lui, les Soudanais-e-x-s peinent à garder espoir face à « l'abandon de la communauté internationale ». Depuis plus de deux ans, le Soudan est déchiré par une guerre qui ravage le pays –particulièrement au Darfour– entre l'armée régulière et les Forces de soutien rapide. Assiégée, la capitale Khartoum est en ruine et vidée de ses habitant-e-x-s. Près de 30 % de la population a fui le pays ou est déplacée en interne. Selon les estimations, au moins 150 000 personnes sont mortes directement dans le conflit et des dizaines de milliers d'autres ont perdu la vie du fait de l'absence de soins.



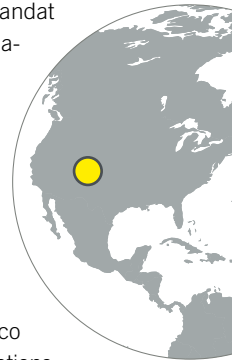
Le 27 juillet à Kolkata, une chaîne humaine s'est formée pour protester contre les violences et le harcèlement à l'encontre des Bengali-e-x-s.

TÊTES MISES À PRIX

HONG KONG – Les autorités hongkongaises ont annoncé le 25 juillet offrir une récompense pour toute information permettant l'arrestation de 19 militant-e-x-s pro-démocratie basé-e-x-s à l'étranger. Dans le viseur notamment, une ONG établie au Canada. La police chinoise l'accuse de vouloir « renverser et détruire » les organes du Gouvernement chinois « par des moyens illégaux ». L'état s'est considérablement resserré autour des adversaires du pouvoir local depuis l'imposition par Pékin d'une loi stricte sur la sécurité nationale, après les manifestations pro-démocratie massives de 2019. Au 1^{er} juillet dernier, les autorités hongkongaises avaient indiqué avoir arrêté 333 personnes pour diverses infractions à cette loi, dont 165 ont été condamnées. L'un des derniers partis politiques d'opposition qui était encore actif à Hong Kong –la Ligue des sociaux-démocrates– a officiellement été dissoute à la fin juin.

TRUMP MENACE D'EXPULSER LES AFGHAN-E-X-S

ÉTATS-UNIS – Le 14 juillet, la décision de l'administration Trump de mettre fin au statut de protection temporaire accordé aux Afghan-e-x-s est entrée en vigueur. Plus de 11 000 personnes vivant aux États-Unis sont menacées de détention et d'expulsion immédiates. Si l'Afghanistan est indéniablement un pays dangereux depuis le retour au pouvoir des talibans, ce sont les femmes et les filles qui encourent le plus de risques si elles sont renvoyées. Le 12 juillet, la Cour pénale internationale émettait un mandat d'arrêt contre deux hauts dirigeants afghans pour leurs violations systématiques des droits des femmes. Depuis le retour au pouvoir des talibans, l'école secondaire et l'université sont interdites aux femmes et aux filles. Les accès à l'emploi, à la santé et même à l'espace public sont considérablement restreints.



SANCTIONS CONTRE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE

ÉTATS-UNIS – Le 9 juillet, le secrétaire d'État américain, Marco Rubio, annonçait que les États-Unis imposeraient des sanctions à la rapporteuse spéciale de l'ONU pour les territoires palestiniens, Francesca Albanese. Cette dernière a dénoncé « une attaque éhontée contre les principes fondamentaux de la justice internationale ». Ces sanctions surviennent quelques jours après la publication d'un nouveau rapport émanant de son bureau qui détaillait comment des entreprises ont profité de l'occupation illégale d'Israël, de son système brutal d'apartheid et du génocide en cours à Gaza.



Les ruines du seul bâtiment qui a survécu à la bombe se dressent comme un avertissement. Symbole de l'horreur qui a frappé **Hiroshima** il y a quatre-vingts ans, elles sont également symbole d'espoir. Un mémorial, mais également un plaidoyer contre le feu nucléaire et pour la paix dans le monde. Ce qui s'est passé le 6 août 1945 à Hiroshima, et le 9 août à Nagasaki, ne doit plus jamais se reproduire. Chaque année, dans le parc de la Paix, situé près du mémorial, le Japon rend hommage aux dizaines de milliers d'habitant-e-x-s des deux villes qui ont perdu la vie. L'occasion de réaffirmer haut et fort : « Plus jamais ça ! »

NE VOUS ARRÊTEZ PAS !



Alexandra Karle est la directrice de la section suisse d'Amnesty International.

La lettre que notre militant de longue date Nicky Scherrer et son fils Ivo ont envoyée cet été au conseiller fédéral Ignazio Cassis m'a profondément touchée. En tant que citoyens suisses de confession juive, dont les ancêtres ont échappé de justesse à la Shoah, ils demandent au Conseil fédéral d'agir enfin et de s'engager en faveur de la population de Gaza. Parmi toutes les personnes en Suisse qui défendent la paix et la justice pour les Palestinien-ne-x-s face à cette guerre terrible, on trouve également de nombreux-se-x-s Juif-ve-x-s. Touxtes ont un objectif commun : mettre fin au génocide à Gaza.

Des enfants, des bébés, des femmes enceintes affaiblis, des malades et des blessé-e-x-s par dizaines de milliers. Des personnes abattues alors qu'elles se battent pour obtenir un peu d'eau et de nourriture, ou qui meurent de malnutrition, de leurs blessures, lorsqu'elles ne se font pas exploser par les missiles. Cela fait trop longtemps que les informations, les images et les témoignages provenant de Gaza sont insoutenables. Les rapports des organisations humanitaires et des organisations de défense des droits humains sur place décrivent l'horreur dans les moindres détails.

Amnesty International n'est pas la seule organisation à alerter depuis des mois sur le génocide qui se déroule sous nos yeux. Des organisations israéliennes de défense des droits humains telles que B'Tselem et *Physicians for Human Rights Israel*, ainsi qu'une grande majorité des spécialistes du droit international à travers le monde, partagent notre analyse : tous les États qui ont ratifié la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide sont tenus de mettre fin à celui en cours. Même l'ancien premier ministre israélien Ehud Olmert qualifie les actions de son pays de crimes de guerre ; il parle d'une « guerre de dévastation » dans laquelle des civils sont tué-e-x-s sans discernement.

Face à cette catastrophe humaine inconcevable, nous perdons notre temps à débattre de concepts. Les détracteur-ric-e-x-s de la politique israélienne sont automatiquement accusé-e-x-s d'antisémitisme, sans que l'on se penche sur le fond de leurs critiques. Les militant-e-x-s des droits humains qui s'engagent pour mettre fin au génocide et pour la paix sont diffamé-e-x-s. Le débat sur le choix des mots détourne – consciemment ou non – notre attention de l'essentiel : Israël commet chaque jour des crimes innommables contre les Palestinien-ne-x-s.

Si nous pouvons parfois être tenté-e-x-s de penser que nos appels, nos lettres, nos manifestations, nos pétitions et nos événements ne changeront rien au silence assourdissant du Gouvernement suisse, à l'incapacité d'agir de la communauté internationale ni à la détermination du Gouvernement Netanyahu, nous ne devons pas renoncer. Nous aussi, écrivons des lettres comme celle de Nicky et Ivo. Descendons ensemble dans la rue. Continuons, au-delà des clivages politiques et religieux, à nous mobiliser pour que cette folie cesse enfin. |

**SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE MONDIALE
« LET CHILDREN LIVE »**

**DÉFENDONS LE DROIT À LA VIE
ET À LA SÉCURITÉ DE CHAQUE
ENFANT PALESTINIEN.**

**INONDONS LES RÉSEAUX SOCIAUX
DES NOMS DES 2,2 MILLIONS D'ENFANTS
ENCORE EN VIE À GAZA ET EN CISJORDANIE.**

**RETROUVONS-NOUS DANS LA RUE
LE 13 SEPTEMBRE
POUR PORTER LEURS VOIX !**

LETCHILDRENLIVE.COM





Les visages de la discrimination

Du racisme, en Suisse? Certain-e-x-s ont du mal à y croire. Pourtant, il est omniprésent, et même en augmentation, comme le montrent les statistiques. S'il peut paraître invisible, c'est que nous avons tendance à ne pas le regarder. Si l'on veut le combattre de façon efficace, il est indispensable que les personnes non racisées s'attaquent à leurs préjugés et affrontent leurs biais. C'est ce qu'a tenté de faire le photographe Marc Henley dans son exposition intitulée *Facing Prejudices*, dont sont tirées la couverture et l'image de cette page.

Une vie antiraciste

Le racisme n'est pas une idée abstraite mais une réalité vécue. Le regard de deux femmes engagées sur cette Suisse qui pense avoir tout compris au vivre-ensemble. Par Idil Abdulle* et Inès El-Shikh*

Combien de fois par jour pensez-vous au racisme? Lorsque nous posons cette question dans nos formations sur la diversité et l'inclusion en entreprise, nous sommes toujours surprises des réactions qu'elle suscite. Dans chaque auditoire, il y a toujours au moins une personne pour qui cette question est une révélation et un soulagement: celui de ne pas être seul·e·x à être travaillé·e·x au quotidien, en silence, par le racisme.

Ce n'est ni par excès de sensibilité, ni par obsession sciemment cultivée, que le racisme occupe tant de place dans nos pensées. Le racisme est en effet un phénomène qui teinte l'ensemble des expériences de vie d'une partie importante de la population. Il s'invite dans notre scolarité, notre parcours professionnel, s'immisce dans les interstices de nos relations interpersonnelles, et structure largement les institutions que nous fréquentons. Il se manifeste à travers une somme d'expériences, de micro-agressions, d'inégalités, de regards, de silences, de commentaires, de violences, de barrières invisibles, qui finissent par façonner la trajectoire de notre vie.

En réfléchissant à nos vécus – en tant que femmes racisées *millennial* –, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir l'omniprésence du racisme à chacune des étapes de nos vies. Enfant, nous percevions déjà, sans le comprendre, combien le fait d'être marquées par une différence nous a valu des remarques: sur les cheveux, la couleur de peau, mais aussi la réalité d'un statut de séjour précaire qui nous distinguait de nos camarades. Nous avons appris à travailler deux fois plus à l'école pour nous montrer méritantes et faire mentir les clichés. Et, si la stratégie de la «bonne élève» pouvait encore porter partiellement ses fruits dans le contexte scolaire et étudiantin, elle s'est révélée totalement inefficace à notre entrée sur le marché du travail. Ce moment qui marquera la bascule vers une forme de désillusion: discriminations, exclusions, harcèlement, micro-agressions... Ces expériences deviennent impossibles à ignorer, surtout lorsque l'on constate à quel point elles sont partagées par nos pairs.



Idil Abdulle (à gauche) et Inès El-Shikh (à droite) lors d'une formation antiraciste qu'elles ont donnée aux employé·e·x·s d'Amnesty Suisse en février 2024.

Vient alors le temps de la déconstruction, de la remise en question, de la lecture et de la compréhension. Enfin, nous arrivions à poser les mots: nous avons affaire à un système aux mécaniques huilées, nous nous confrontons à une Histoire aux innombrables ramifications. Fortes de ce savoir, nous pouvons nous investir dans des stratégies de lutte et de mobilisation et décidons de le faire. En Suisse comme ailleurs, les collectifs antiracistes ont dû composer avec un contexte changeant au fil des dernières décennies: le 11 septembre 2001, la *Global War on Terror*, le système de surveillance mortifère Frontex, et localement, l'assaut contre le vivre-ensemble à travers des initiatives racistes portées par l'UDC – comme l'interdiction des minarets ou les mesures contre les «délinquants étrangers».

Une préoccupation permanente | Nos trajectoires sont loin d'être linéaires. Elles sont même, à certains égards, circulaires. Nous sommes aujourd'hui toutes les deux mères et nous faisons face au même défi que nos parents: élever des enfants racisés dans un monde raciste. Autrement dit: essayer de trouver la balance entre préserver leur innocence et les outiller pour faire face

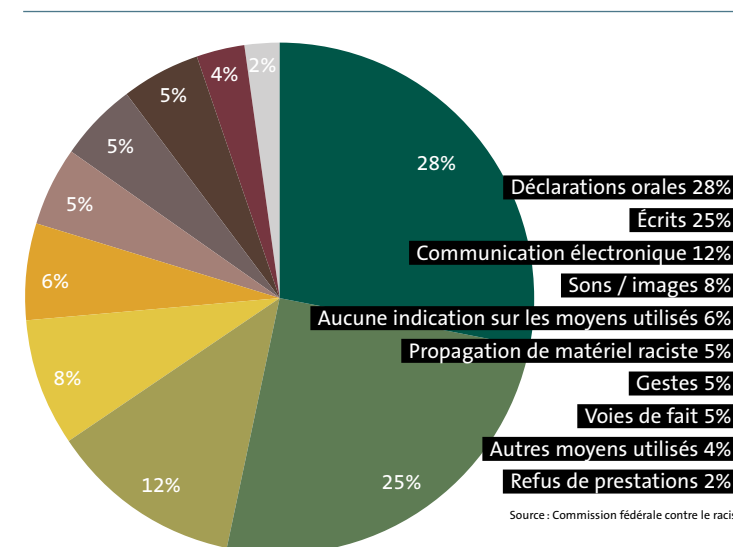
aux difficultés. La transmission du savoir antiraciste aux générations qui nous succèdent est une tâche inconfortable mais nécessaire. Et même si nous disposons d'une quantité bien plus importante de ressources et de nombreuses expériences, la mission demeure immense. Et elle renforce la charge raciale que nous portons au quotidien.

La chercheuse française Maboula Soumahoro définit la charge raciale comme étant «la tâche épuisante d'expliquer, de traduire, de rendre intelligibles les situations violentes, discriminantes ou racistes». Elle inclut également l'énergie dépensée à anticiper ces événements et à gérer leurs conséquences. Un poids invisible qui pèse sur les épaules de ceux auxquels-le·x le regard social majoritaire assignera une catégorisation raciale. Si celle-ci est bien artificielle et socialement construite, elle n'en implique pas moins des effets réels et tangibles. La charge raciale, formulée en analogie avec le concept de charge mentale des femmes dans le patriarcat, dit en creux le coût mental du racisme pour les personnes qui en sont affectées. Une charge qui peut en sus s'accompagner de violences physiques, de procédures judiciaires, d'errances, de décisions difficiles...

En Suisse, le racisme reste encore minimisé. Les raisons de ce déni sont multiples: amnésie coloniale entretenue, système politique complexe offrant l'illusion d'exception ou encore culture de la discrétion érigée en valeur nationale. Il n'est pas rare d'entendre que les problèmes liés au racisme, c'est pour les pays comme les États-Unis ou la France, alors que la Suisse et son modèle multiculturel et pluriconfessionnel seraient exemplaires. Autrement dit, que chez nous, nous aurions tout compris au vivre-ensemble. C'est face à ce déni qu'il est urgent d'agir, en premier lieu. Ici comme ailleurs, le racisme est un fait social. Ici comme ailleurs, les discriminations et les violences font des victimes. Ici comme ailleurs, poser des constats clairs est une étape nécessaire. Parce que nous n'y échapperons pas en fabriquant du silence autour de l'inconfort. Et si la réponse à la question «combien de fois par jour pensez-vous au racisme» est «encore beaucoup trop», force est de constater qu'au fil du temps, collectivement, nous contribuons à construire une culture de l'antiracisme, vivante, aimante et féconde. |

**Inès El-Shikh et Idil Abdulle se sont rencontrées il y a près de dix ans autour des luttes antiracistes et féministes. Aujourd'hui, elles poursuivent leur engagement en tant que duo de consultantes qui accompagnent les organisations face aux discriminations raciales. Leur approche combine expérience militante et expertise pédagogique pour créer des espaces de dialogue et favoriser des changements concrets vers plus d'égalité et d'inclusion.*

COMMENT LE RACISME SE MANIFESTE-T-IL ?



« On m'a encouragé à ne pas prendre d'avocat »

Au printemps dernier, le décès d'un homme noir entre les mains de la police lausannoise a fait du bruit dans la presse. Mais d'autres ont subi des violences : d'abord physiques, elles s'accompagnent de procédures judiciaires intimidantes. Une enquête de Baptiste Fellay

Fin février, Kazadi reçoit une lettre de la Commission des contraventions de la Ville de Lausanne. Il est poursuivi pour trouble à l'ordre public, sur dénonciation de la police municipale. La commission a décidé de ne pas donner suite au rapport de police, les frais du dossier sont à la charge de la Ville. Si l'homme de 28 ans est soulagé, il ne s'attendait pas à une telle poursuite.

Les faits remontent à fin novembre 2024. Kazadi pousse la porte de son immeuble du quartier de Grand-Vennes pour aller chercher la pizza qu'il a commandée. Il fait nuit, les rues sont vides. Une voiture de police est stationnée au bord de la route. L'homme avance de quelques mètres avant qu'un agent l'interpelle, il correspondrait à la description de l'individu que la patrouille cherche : grand et Noir. Pendant le contrôle, l'ambiance est tendue. « La manière qu'avaient les trois agents de s'adresser à moi était hostile et hautaine. Ils étaient sur le qui-vive. Comme il faisait froid, j'avais les mains dans les poches. Ils m'ont ordonné de les sortir. » Le contrôle ne donnant rien,

le policier qui l'a interpellé lui rend ses papiers. « Il me dit : 'C'est bon, casse-toi.' C'était trop. Je lui ai répondu d'aller se faire foutre. » Kazadi tourne alors les talons. Mais le policier le rattrape, et la situation dégénère. « Il m'a pris front contre front, il répétait : 'Tu sais qui je suis ? Tu veux dormir en prison ?' Il ne m'écoutait plus et la tension continuait de monter. » Démuni, Kazadi sort son téléphone pour filmer la scène. Les deux autres agents se rapprochent, le téléphone tombe. « On me balaie par derrière, on me met sur le ventre, un genou sur la tempe, des coups de pied dans les côtes. »

Et puis on l'emmène. « Dans leur voiture, je n'étais plus tout à fait lucide. Eux, ils riaient : 'T'as perdu, tu vas dormir au poste.' Je répétais que ce qui se passait n'était pas normal. Ils me répondaient : 'Fais pas ta victime, les cellules sont remplies de mecs de quartier, ils ont tous ta couleur de peau.' » Finalement, le Lausannois s'opposera fermement à sa détention et ressortira du commissariat le soir même. Il décide immédiatement de partager cette histoire sur Instagram, où il

◀ Un policier de la ville de Lausanne fouille un suspect.

est connu sous son pseudonyme de rappeur, Comme l'flocon. Il reçoit en retour plusieurs messages témoignant d'expériences similaires. Des collectifs militants et le personnel du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) le contactent également et l'épaulent pour monter un dossier qui retrace les événements. On sait que la police risque de le poursuivre, et c'est cette défense préparée en amont qui lui permettra de s'en sortir sans payer d'amende. « J'ai eu de la chance. Sans la visibilité de mes réseaux sociaux d'artiste, j'aurais été seul. D'après les témoignages que j'ai reçus, beaucoup de jeunes se font avoir. »

Kazadi n'est en effet pas un cas isolé. Mais les personnes concernées peuvent être réticentes à s'exprimer publiquement, par crainte de représailles dans les procédures judiciaires en cours. Chancel Soki, président du collectif anti-raciste À qui le tour, a accompagné Kazadi dans son parcours juridique. Il rapporte un autre cas survenu dans les derniers mois : un jeune Lausannois fait du bruit au milieu de la route avec ses amis. Une patrouille l'interpelle à l'entrée du bus qui doit le ramener chez lui. Alors qu'il questionne le bien-fondé de ce contrôle, les agents perdent patience et le mettent au sol avec violence. « À son arrivée au poste, il saignait toujours de la tête. Ils ont dû appeler une ambulance pour qu'on lui fasse des points de suture au CHUV, et puis ils lui ont fait passer la nuit en cellule. Au réveil, il a été auditionné et déclaré

Culture du silence

Jonas Hagmann, sociologue de la police et professeur à la HES de Bâle, explique qu'il est compliqué d'estimer quand la police fait un usage abusif de la violence. « On ne peut pas observer les pratiques sur le terrain, et c'est encore plus dur d'avoir une preuve de racisme. » Il invoque le concept de *cop culture*, qui souligne la différence entre les volontés des directions des polices, souvent bienveillantes, et la pratique des patrouilles. « Les patrouilles sont des sous-systèmes, les agents passent par diverses émotions, doivent se faire confiance, deviennent très proches en dehors du travail. Le risque est que sur le terrain elles s'autorèglementent, qu'elles se ferment sur elles-mêmes et qu'on tolère ce qui dépasse les limites, parce qu'on est solidaires les uns envers les autres. » Selon Nathalie Pasche, de la Haute École du nord-ouest de la Suisse, dénoncer des collègues est dangereux pour un-e-x agent-e-x, qui risquerait de perdre sa place dans l'ordre social de la police. Ces dernières années à Lausanne, deux hommes noirs sont décédés après des interventions de la police municipale. Mike Ben Peter en 2018, après un contrôle antidrogue, et Michael Kenekukwu en mai dernier, au sein des locaux de police.

coupable. Il a failli ne jamais faire opposition. Ses parents sont rentrés de voyage dix jours plus tard et l'ont convaincu de réagir. Ça laisse penser qu'il y a des cas qu'on ne voit jamais passer. » Le BLI a recueilli six témoignages incriminant la police en 2024, pour violences ou délits de faciès. Au niveau suisse, les centres de conseil en rapportent 74 : « Ces chiffres représentent la pointe de l'iceberg », précise la Commission fédérale contre le racisme.

Les poursuites contre cet autre jeune vont plus loin que celles contre Kazadi. La police a porté plainte pour « violence contre les autorités » et « empêchement d'accomplir un acte officiel ». Lorsqu'une plainte émane de la police, le dossier est directement transmis au Ministère public. Un procureur doit rendre une décision par ordonnance pénale, souvent avant que l'accusé soit libéré. À la clé, des condamnations qui peuvent aller d'une amende à de la prison, dans tous les cas accompagnées d'une inscription dans le casier judiciaire. C'est à la personne déclarée coupable de faire opposition et de porter l'affaire devant le tribunal d'arrondissement.

Renversement de la charge de la preuve | Il est devenu courant que des agent-e-x-s attaquent en justice une personne qui les aurait empêché-e-x-s d'effectuer leur travail. En cas de litige, à moins que la scène n'ait été filmée, c'est parole contre parole. « Lors d'un contrôle, le ton peut monter rapidement entre des agents et un jeune qui ne comprend pas ce qu'il se passe. Il arrive fréquemment qu'on prenne la décision de le mettre à terre pour régler son cas au poste. Pour le justifier, le policier va dire qu'il s'est senti menacé. C'est ce point qu'il faut parvenir à éclaircir », explique l'avocat lausannois Christophe Tafelmacher, coutumier des affaires de violences policières à caractère raciste.

« Ce renversement de la charge de la preuve entre victime et agresseurs est un schéma récurrent. » Louis Schild constate un mécanisme bien huilé visant à garantir l'impunité de la police. Il est le coordinateur de la commission indépendante qui examine la question du racisme dans la police et la chaîne pénale vaudoises et qui vient de sortir son rapport le 25 août. Elle avait été constituée à la suite du décès de Nzoy, un autre homme noir abattu par la police à Morges en 2021. Selon Louis Schild, « diverses stratégies sont utilisées pour manipuler le récit et pour dépeindre la victime comme un potentiel danger, ce qui peut être validé par des biais racistes. Il peut y avoir de la manipulation et une pression pour convaincre la victime elle-même, devenue prévenu, qu'elle est en tort. Et puis la procédure qui s'abat sur la victime est reçue comme une violence supplémentaire, elle préfère souvent abandonner et ne plus avoir à en parler, ce qui évite à la police de rendre des comptes. »

Pressions au sein du commissariat | Après l'arrestation, les abus de pouvoir de certain·e·x·s agent·e·x·s semblent en effet continuer au sein du commissariat. Kazadi refuse catégoriquement qu'on le fouille à nu. « Ce sont des choses qu'ils utilisent pour t'humilier. Ils pensaient que je ne connaissais pas mes droits. » Un autre témoin indique que lui ne savait pas que la pratique était illégale quand il laisse la police procéder. Et puis le prévenu est en principe placé en cellule. Dans le cas de Kazadi, on lui demande de signer un papier attestant qu'il n'a personne à charge afin de le garder jusqu'au lendemain. Il refuse et doit être libéré 30 minutes plus tard.

Si l'accusé doit rester et faire face à un procureur avant de pouvoir sortir, les faits reprochés ne sont souvent pas assez graves pour justifier un avocat d'office. Il arrive qu'on déconseille d'en engager un. « Nos clients nous racontent ce qu'on leur dit au sein du commissariat », indique l'avocat Ludovic Tirelli, également habitué des affaires de violences policières au sein des polices vaudoises. « Les personnes concernées sont souvent jeunes ou en situation de précarité, alors que la police représente l'autorité. Si on ajoute à cela la peur découlant de l'arrestation, l'ignorance de ses propres droits et le fait

Formations encore insuffisantes

À Savatan, dans la formation de base des policier·ère·x·s vaudois·e·x·s, genevois·e·x·s et valaisan·ne·x·s, les biais de perception sont abordés, notamment concernant les personnes racisées. Les aspirant·e·x·s suivent deux heures de cours au total sur la « perception », et deux heures sur les influences sociales. En complément, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) donne une journée de cours intitulée « Police et migrants ». Aucun cours n'est donné sur le racisme systémique, la thématique étant jugée trop spécifique et la grille horaire devant respecter les critères fixés par l'Institut suisse de police. La balle est renvoyée aux post-formations organisées par les corps de police eux-mêmes. La police municipale lausannoise organise un module d'une journée non obligatoire. Samson Yemane donne ces formations au nom de l'OSAR à Savatan et à la police lausannoise. « Les formations sont courtes et les sujets très complexes. » Également conseiller communal à Lausanne, il a déposé un postulat pour que la Ville rende la formation obligatoire. Une source interne de la police lausannoise rapporte que les clichés stigmatisants seraient encore courants chez beaucoup d'agent·e·x·s, et impacteraient leur travail. Pire, les termes racistes comme « n[ègre] » ou « b[iquot] » seraient complètement normalisés, y compris par une hiérarchie qui en relativiserait la gravité.

que les policiers, pour des raisons humaines ou tactiques, établissent très souvent un lien de confiance avec les personnes appréhendées, lorsqu'on vous dit que prendre un avocat va coûter cher, que ça va prolonger la procédure, vous écoutez. »

Encore plus surprenant : selon un autre témoin, c'est une procureure qui lui aurait déconseillé de se faire représenter. « Je lui ai signifié que je désirais prendre un avocat. Elle m'a répondu qu'elle avait une journée chargée et qu'elle ne savait pas quand elle pourrait revenir pour mon audition. Je voulais sortir, j'ai accepté, je suis sorti coupable. » Or, il est essentiel qu'un avocat soit présent dès l'arrestation, comme l'explique M^e Tirelli : « C'est à ce moment que le reste de la procédure se joue, que l'on peut récolter le maximum de preuves en vue de faire valoir ultérieurement ses droits. Les vidéos de surveillance ne sont pas conservées longtemps par exemple. »

Un Ministère public biaisé ? | De son côté, la police ne s'exprime pas sur des affaires particulières. Mais elle assure que lorsqu'un agent est mis en cause, même en cas de simple signalement, des procédures internes permettent d'examiner la situation. Elle précise qu'en l'absence d'éléments matériels, c'est à la justice de trancher.



Une voiture de patrouille dans la nuit lausannoise.

© Dominic Favre/KEYSTONE

La question du conflit d'intérêt entre le Ministère public et la police revient souvent. « La police étant le bras armé du Ministère public, il y a une connivence inévitable, professionnelle, mais aussi personnelle », affirme M^e Tafelmacher. Les bureaux du Ministère public d'arrondissement et de la police lausannoise se trouvent dans le même bâtiment. Certain·e·x·s employé·e·x·s mangeraient ensemble à midi, se tutoieraient. « Il n'y a aucune indépendance garantie, estime Louis Schild, car on soigne les bonnes relations entre police et Ministère public. » Le Ministère public nie tout conflit d'intérêt induit par des liens interpersonnels, au regard de la soixantaine de procureur·e·x·s qu'il compte et de la procédure de récusation qui existe en cas de conflit d'intérêt. Il rappelle que les tribunaux peuvent être saisis une fois que le Parquet a rendu son verdict.

Difficile accès à la justice | Si la ou le prévenu·e·x·s sort du commissariat coupable, il lui suffit en effet de faire opposition par courrier pour amener l'affaire devant le tribunal d'arrondissement. « Mais encore faut-il le savoir, ce n'est pas souvent bien expliqué », commente M^e Tafelmacher.

Dans le canton de Vaud, les victimes de violences policières à caractère raciste peuvent s'adresser à trois centres de conseils pour les aider dans leurs démarches juridiques. Le Centre social protestant (CSP) a la charge du Nord vaudois et de la Broye. En tant que structure privée, il peut accompagner dans les processus juridiques contre la fonction publique, pour se défendre mais aussi pour porter plainte contre la police. Le BLI, un organe municipal, s'occupe de la ville de Lausanne. Les autres régions sont du ressort du canton. Ces structures publiques sont plus limitées. Le BLI recueille les témoignages puis informe des droits et des suites qui peuvent être données. Pour le reste, il doit passer le relais à des associations bénévoles qui mettent à disposition leur expertise, comme À qui le tour.

Qui chercherait à accuser des agent·e·x·s peut s'adresser au BLI qui l'orientera vers la Commission préposée à la déontologie de la police. Cette dernière traite les doléances des personnes mettant en cause le comportement des policier·ère·x·s, mais n'est pas un organe de dépôt de plainte. Depuis 2015, elle gère en moyenne 25 cas par an, tous types d'accusations confondus. Depuis 2019, aucune n'a été plus loin et fait l'objet d'une procédure pénale. M^e Tafelmacher critique un système ambigu qui vise surtout à apaiser les tensions plutôt que de prendre de réelles mesures. Le rapport de la commission Nzoy considère également que les dispositifs en place ne sont pas satisfaisants, les qualifiant « d'organes de médiation 'd'apparat' ».

Porter plainte, peine perdue | Pour qu'une enquête sur la police soit ouverte, c'est auprès de la police elle-même qu'il faut déposer plainte, ou auprès du Ministère public. Un procureur de la Division affaires spéciales (DIVAS) peut mandater le détachement investigation spéciale police (DISPO) pour enquêter. Ce dernier est composé de milicien·ne·x·s volontaires issu·e·x·s de la police cantonale et au bénéfice d'une quinzaine d'années de service au moins.

« Pour qu'une affaire contre la police aboutisse, il est nécessaire qu'il y ait des avocats qui suivent de très près la procédure et s'assurent que toutes les mesures d'enquête utiles soient mises en œuvre. Sinon la plainte ne sera souvent pas 'gérée' comme dans une affaire ordinaire, mais plutôt digérée par le système », témoigne M^e Tirelli. Même avec un avocat, les chances de victoire sont minces en l'absence de preuves matérielles. M^e Tafelmacher a dû l'expliquer à une personne racisée qui s'était fait casser un doigt pendant un contrôle en début d'année. Elle n'a finalement pas porté plainte. Kazadi non plus, pour les mêmes raisons. Le Ministère public affirme ne pas disposer de chiffres sur le nombre de plaintes déposées contre la police pour usage abusif de la force ou propos racistes, « en l'état de ses outils informatiques ».

Pourquoi ne pas confier à un organe indépendant la surveillance de ce système opaque ? À Genève, l'Inspection générale des services (IGS) est chargée des enquêtes pénales sur les collaborateur·rice·x·s des polices depuis 2009. Cas unique en Suisse, ses 15 agent·e·x·s sont issu·e·x·s de la police, mais ne répondent plus que de l'IGS. Il est possible de déposer plainte directement à l'IGS. Elle peut également s'auto-saisir. « Durant les premières années d'activité de l'IGS, nous avons constaté une augmentation du nombre de plaintes déposées », affirme son chef de service, Marc Gerber. Dans son rapport d'activité publié le 10 juillet, l'IGS fait état

de 42 enquêtes ouvertes pour des « faits allégués » d'usage abusif de la force de la part de la police en 2024. Selon le capitaine Gerber, entre 2014 et 2022, sept collaborateur·rice·x·s de la police cantonale ont été condamné·e·x·s et un·e·x de la municipale. À noter tout de même que l'IGS dépend administrativement de la cheffe de la police cantonale.

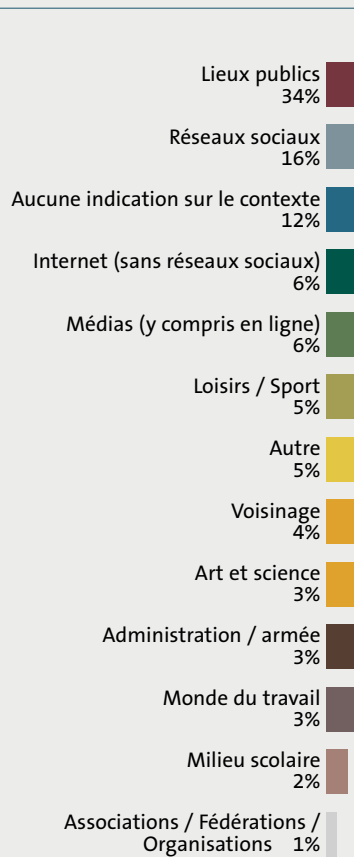
Dans le canton de Vaud, des acteur·rice·x·s politiques et de la société civile poussent depuis 2008 pour créer un organe de surveillance indépendant, détaché du Département de la sécurité, contrairement à l'IGS. Jusqu'à aujourd'hui sans y parvenir. |

Comment le racisme se manifeste

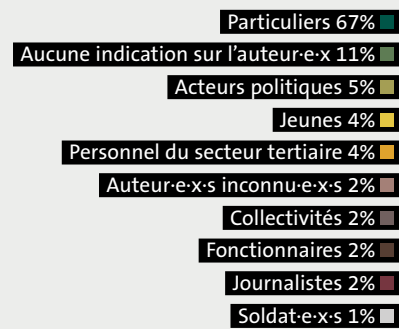
Pourcentage de tous les incidents racistes signalés entre 1995 et 2024

Ces chiffres ne prétendent pas être exhaustifs, ils proviennent de la Commission fédérale contre le racisme (CFR).

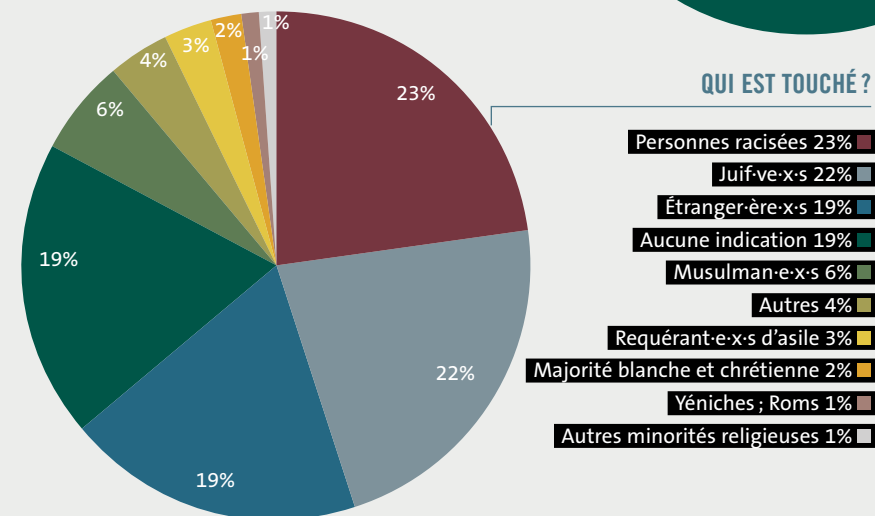
OÙ LE RACISME S'EXPRIME-T-IL ?



QUI FAIT PREUVE DE RACISME ?



QUI EST TOUCHÉ ?



© SRF
Anne Käthi Tobler a marqué le paysage culturel suisse et a été un modèle important pour de nombreuses personnes noires.

Diversité au compte-gouttes

L'actrice Sandra Moser a incarné le premier personnage noir à la télévision suisse, dans une série diffusée entre 1994 et 1999. Si le paysage culturel a évolué depuis, le racisme n'a pas disparu pour autant. Par Natalie Wenger

« Moi pas parler africain. Tu comprends ? » La scène tirée de la sitcom suisse à succès *Fascht e Familie* (« Presque une famille », disponible encore aujourd'hui en français sur Canal+) sonne évidemment aussi dépassée que raciste. Elle a pourtant une certaine importance historique, dans le sens où le personnage d'Anne Käthi Tobler, sage-femme bernoise, est le premier protagoniste noir à la télévision suisse.

« Au début, j'ai hésité à accepter ce rôle », confie l'actrice et réalisatrice Sandra Moser*. Elle craignait les remarques racistes et d'être cataloguée comme actrice de série. « Je m'intéressais davantage au théâtre qu'à la télévision grand public, qui laisse généralement peu de place aux discussions nuancées et à la critique sociale. » C'est finalement le caractère plutôt moderne du personnage d'Anne Käthi Tobler qui l'a convaincue : indépendante, féministe, ambitieuse. « Je voyais également ce rôle comme une occasion d'aborder en prime time mes propres expériences en tant que personne racisée, et le racisme auquel j'étais confrontée au quotidien. Et de faire comprendre au public plutôt conservateur de la série : je suis l'une des vôtres. »

Lorsque Sandra Moser obtient son rôle dès la quatrième saison de la série, la question de sa couleur de peau s'invite dans les colonnes du *Blick*. Pourtant, après la diffusion du premier épisode le 9 janvier 1998, qui a été vu par 1,5 million de téléspectateur·rice·x·s, les réactions sont unanimement positives. « Je pense que c'est justement parce que Anne Käthi Tobler était tellement suisse que les personnes blanches pouvaient s'identifier à elle », explique Sandra Moser. Elle considère encore aujourd'hui le personnage qu'elle incarnait comme moderne et progressiste, avant de préciser : « En revanche, les propos racistes du

premier épisode ne seraient probablement plus diffusés tels quels dans une production contemporaine. »

Critique sociale via la culture populaire | Même si *Fascht e Familie* n'est jamais allée aussi loin que certaines séries américaines contemporaines, également diffusées en Suisse, dans sa critique sociale – après le premier épisode, la sitcom a complètement renoncé à aborder la couleur de peau d'Anne Käthi Tobler –, elle a néanmoins fait bouger les choses dans le milieu culturel suisse. « Pour beaucoup de personnes racisées en Suisse, Anne Käthi Tobler a été le premier personnage de la télévision suisse qui les représentait », observe Sandra Moser. Ce rôle lui a permis de mieux faire entendre la question du racisme dans le secteur culturel. Un racisme pourtant bien présent : par exemple lors de son examen d'entrée à l'école de théâtre, on lui avait fait comprendre qu'elle serait admise « malgré sa couleur de peau », mais qu'elle devrait prouver qu'elle était meilleure que les autres.

« Il y a eu des avancées sur les questions de diversité ces dernières années », constate Sandra Moser. Cette année, les Journées du théâtre suisse ont par exemple pris position en faveur de la diversité sur les scènes suisses. Pourtant, toutes les offres liées à la diversité ne se valent pas. Aujourd'hui encore, Sandra Moser examine attentivement chaque rôle avant de l'accepter. Le risque de stéréotypes, avec des rôles qui manquent de nuance ou de complexité, ou de racisme caché reste élevé. « J'ai déjà refusé plusieurs rôles parce que j'avais l'impression de jouer la diversité pour remplir un quota. » |

*Née en 1969 à Thoune, Sandra Moser a étudié le théâtre à Zurich. Elle a joué dans plusieurs productions télévisées en Allemagne et en Suisse. Elle dirige également des ateliers pour acteur·rice·x·s.

Le fardeau des « invisibles »

Assumer ses origines roms, c'est s'exposer à la discrimination et au racisme. De nombreuses personnes n'ont pas d'autre choix que de dissimuler cette partie de leur identité pour se protéger.

Par Jean-Marie Banderet

«**M**es parents ont fait leur part pour me protéger en me donnant un nom qui ne m'identifie pas comme Rom et me permette d'accéder à des études. La nature a fait le reste en me dotant d'une peau claire qui cache cette partie de mon identité.» Née en Roumanie d'un père rom et d'une mère non rom, Gabriela Mirescu Gruber a longtemps fait partie de ces « invisibles » qui constituent l'écrasante majorité de la population rom de Suisse. Elle y a d'ailleurs consacré un article, paru en 2012 dans le bulletin de la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Ouvrier·ère·x·s, médecins, avocat·e·x·s, banquier·ère·x·s –ou journaliste et politologue comme c'est son cas–, iels sont loin des préjugés ou des stéréotypes que partagent bon nombre de Suisse·sse·x·s. Selon Stéphane Laederich, directeur exécutif de la *Rroma Foundation* basée à Zurich, les personnes d'ethnie rom seraient au moins 100 000 en Suisse, et représenteraient donc un peu plus de 1% de la population. Mais une écrasante majorité d'entre elles ne déclarent pas leurs origines. De peur du racisme, particulièrement virulent en Europe de l'Ouest, et en Suisse en particulier.

Parmi les principaux stéréotypes, l'appellation « gens du voyage » est la plus erronée. « Il n'existe pour ainsi dire aucune famille rom nomade en Suisse, explique Stéphane

Laederich. Celles qui sont de passage dans le pays sont composées de travailleurs saisonniers qui voyagent au gré de leurs contrats, et proviennent essentiellement de France, d'Allemagne, ou du Bénélux. »

Pourquoi ces préjugés ont-ils la peau si dure dans l'imaginaire de M. et M^{me} Tout-le-Monde ? Selon Stéphane Laederich, la population suisse a l'image la plus raciste et la plus stéréotypée des Roms en comparaison du reste de l'Europe : pauvres, analphabètes, voleur·euse·x·s, mendiant·e·x·s, pas intégré·e·x·s, avec trop d'enfants. À tel point que ce mathématicien de formation, qui a fait carrière dans les banques à Zurich, s'est vu demander lors d'une conférence qu'il donnait : « Vous savez lire et écrire ? » Une question condescendante, presque ingénue, mais surtout révélatrice d'un racisme inconscient.

Gabriela Mirescu Gruber partage ce constat. Il aura suffi pour elle que des collègues apprennent ses origines pour que d'un coup iels la repoussent. « J'avais été relativement épargnée par ce genre d'attaques car on ne m'identifie pas nécessairement comme Rom. Mais que se passe-t-il pour les personnes dont les origines sont reconnaissables ? » La brutalité de cette expérience l'a profondément marquée et l'a décidée à lutter contre le racisme au sein de la société civile. Elle est aujourd'hui coordinatrice de l'activisme global au sein d'Amnesty International.



Stéphane Laederich et Gabriela Mirescu Gruber ont toutes deux fait l'expérience de discriminations sur la base de leurs origines ethniques.

Désinhibition de la parole raciste | Au-delà des anecdotes personnelles, le racisme anti-rom se retrouve régulièrement dans la presse. Mais également en politique, comme en témoignent les propos du conseiller d'État bernois en charge de l'asile Pierre Alain Schnegg, qui avait déclaré en automne dernier au *Tages Anzeiger* que des « clans roms » abuseraient du système d'asile suisse en profitant du statut S accordé aux personnes venant d'Ukraine. Des affirmations mensongères, démontées par la Commission fédérale contre le racisme (CFR) en mai 2024, qui concluait : « À ce jour, il n'existe aucune preuve que des Roms aient acheté des passeports ukrainiens pour obtenir une protection injustifiée en Suisse. Il semble donc évident que ce débat est marqué par des préjugés racistes et discriminatoires. » Malgré une plainte déposée par la *Rroma-Foundation*, le Conseil d'État a refusé de lever l'immunité de Pierre Alain Schnegg. L'affaire est désormais entre les mains du Tribunal fédéral.

Plus récemment, en mars, le conseiller national Philippe Nantermod – par ailleurs également président de la section valaisanne de la Licra, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme – affirmait dans les colonnes du *24 Heures* vouloir « interdire aux gens du voyage d'entrer en Suisse », quitte à équiper les polices de bulldozers pour déloger leurs caravanes. Le conseiller national réagissait dans *24 Heures* à l'incident du 15 avril dernier, lors duquel 42 caravanes avaient été interpellées par la police valaisanne sur l'autoroute, à la hauteur de Saint-Maurice.

Si elles ne sont pas nouvelles, ces diatribes anti-rom ont tendance à se multiplier avec le poids toujours plus important des partis populistes, observe Stéphane Laederich. Elles visent en premier lieu les quelques rares communautés qui ont conservé un mode de vie semi-nomade : « Comme ils sont visibles, ils subissent ce racisme de plein fouet. » Et par amalgame, toute l'ethnie rom en est victime à son tour.

Éduquer, mais aussi riposter | La réponse des autorités, qui consiste essentiellement à faire de la prévention et de l'information, est largement insuffisante, affirme Stéphane Laederich. Avec ses quinze membres pour toute la Suisse, la commission est sous-dotée, aussi bien en effectif qu'en financement. Pourtant, ailleurs en Europe, des moyens plus conséquents sont mis en place comme le *Beauftragte für Antiziganismus* (le préposé à l'antiziganisme) en Allemagne. « Ce qui manque en Suisse, c'est une institution indépendante, qui puisse avoir les coudées franches, ordonner ses propres enquêtes et contraindre les institutions à agir. »

Mais surtout, la commission suit une logique « réparatrice » qui met l'accent sur les victimes. Or les efforts pour lutter contre le racisme devraient au contraire se concentrer

sur ceux qui commettent de tels actes, soutient le directeur de la *Rroma Foundation*. En éduquant et déconstruisant les biais qui alimentent le sentiment anti-rom. Mais également en se servant du droit.

La fondation a ainsi saisi le Conseil suisse de la presse à de nombreuses reprises, obtenant parfois gain de cause contre de grands titres comme la *Neue Zürcher Zeitung*. Mais aussi devant la justice, avec parfois moins de succès, regrette Stéphane Laederich, car les lois contre le racisme sont extrêmement faibles en Suisse. « Nous avons perdu contre un politicien de Thurgovie, qui avait déclaré 'reconnaître les Tziganes à l'odeur'. »

Toutes les actions en justice ne sont pas vaines pour autant : en décembre 2019 par exemple, la Cour suprême du canton de Berne confirmait la condamnation prononcée à l'encontre des deux coprésidents des Jeunes UDC pour discrimination raciale. Dans le cadre de la campagne pour les élections de 2018 au Grand Conseil, ils avaient posté sur Facebook leurs « arguments » contre la création d'une aire de transit, l'estimant « nuisible » car destinée aux communautés roms. Le post était en outre accompagné d'une illustration qui suggérait que les « Tziganes » étaient des individus sales, à tendance criminelle. Stefan Heinichen, membre de la Commission fédérale contre le racisme, qui avait déposé plainte, a salué « une décision [qui] montre qu'un parti comme celui des Jeunes UDC ne peut pas faire campagne en toute impunité sur le dos des minorités telles que les Roms. »

« Ce n'est pas de conseils dont ont besoin les personnes qui subissent du racisme. J'attends de nos organes officiels qu'ils prennent des positions fortes », ajoute le directeur de la *Rroma Foundation*. Si elle veut lutter efficacement contre le racisme, la Suisse doit à tout prix se doter de moyens pour le sanctionner. Un chemin difficile – comme en témoigne le refus, en 2018, du Conseil fédéral de reconnaître les Roms de Suisse comme une minorité nationale – qu'il ne sera possible de suivre qu'en déconstruisant le mépris et le racisme ancré dans nos institutions. « Le temps du silence est révolu, conclut Gabriela Mirescu Gruber. Ce n'est qu'en reconnaissant, qu'en nommant ce racisme, souvent inconscient, qu'on peut déconstruire l'illusion selon laquelle certaines personnes occuperaient 'naturellement' une place privilégiée dans la société, tandis que d'autres seraient reléguées à la marge. La société doit mener cette introspection, honnête et parfois douloureuse. Et ses autorités doivent l'accompagner en comblant le vide juridique. Un changement nécessaire pour réparer notre société, et permettre aux personnes qui cachent leurs origines roms de faire leur *outing* sans crainte. » |



◀ Une affiche de l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » en 2021 dans le canton de **Nidwald**.

La Suisse démasquée

Une étude publiée en février confirme ce que les personnes qui la subissent savent depuis longtemps : l'islamophobie est très répandue en Suisse. Les femmes portant le foulard sont particulièrement touchées. Par Janine Wallrabe

Meriam Mastour est juriste et activiste. Elle s'exprime régulièrement sur sa page Instagram, où elle dénonce la violence policière, le génocide à Gaza, le capitalisme, mais aussi les restrictions au port du voile. La jeune femme s'engage pour les droits des musulman-e-x-s, comme des autres minorités. En 2023, elle s'était impliquée dans la campagne pour une baignade inclusive à Genève qui visait à autoriser les tenues longues dans les piscines. Un succès, même si son engagement n'a pas été accueilli de manière positive par tout le monde. Meriam Mastour a même été submergée d'insultes, comme en témoigne ce message : « Mastour,

pourquoi tu emmerdes les Genevois, espèce de s[alope]. Va vivre dans un pays musulman ! » Son auteur n'avait pas prévu que Meriam Mastour le dénonce. Il a été condamné pour discrimination raciale. « En tant que musulmane, s'exprimer en ligne et en public comporte toujours un risque », analyse-t-elle. « Sitôt qu'on parle de musulmans, on verra apparaître des commentaires discriminatoires. »

Systématique et répandu | Ce genre de vécu n'est pas un cas isolé. En juillet dernier, à Eschenbach, dans le canton de Lucerne, une enseignante portant le foulard s'est

vu refuser un poste en primaire. La jeune femme avait pourtant réussi son entretien. Ce n'est que lorsque des parents ont menacé d'intenter une action en justice que l'école est revenue sur sa décision et a renoncé à l'embaucher, quelques semaines à peine avant sa prise de fonction. Un cas similaire avait déjà eu lieu à Genève en 1995.

« Les femmes qui portent le foulard doivent se justifier quotidiennement. Pendant un temps, beaucoup se battent, puis elles se lassent de devoir s'expliquer », explique Noemi Trucco, l'une des principales auteures de la première étude approfondie sur le racisme anti-musulman en Suisse, publiée en février 2025 par le Service de lutte contre le racisme (SLR). Pour la sociologue et islamologue, une chose est claire : l'islamophobie en Suisse est systémique, commune et présente dans tous les domaines de la vie. C'est ce que montrent également les données de l'Office fédéral de la statistique issues d'une enquête réalisée en 2019 : selon celles-ci, 35 % des musulman-e-x-s ont déclaré avoir déjà été victimes de discrimination raciale en raison de leur nationalité ou de leur religion. « Les effets sont particulièrement marqués dans les domaines de l'éducation, du travail et de la santé », précise Noemi Trucco.

Toujours selon cette dernière, les femmes qui portent le foulard sont touchées de manière disproportionnée, car elles sont particulièrement visibles. Meriam Mastour le confirme : « C'est justement au travail, et en particulier lors de la recherche d'un emploi, que le risque de discrimination est le plus élevé. Les femmes qui portent le foulard ont beaucoup de mal à se faire embaucher. Il arrive même que des femmes soient soudainement licenciées parce que quelqu'un se plaint de leurs vêtements, même si elles travaillent depuis longtemps dans l'entreprise. » Ces femmes sont souvent structurellement défavorisées, par exemple par des lois qui leur interdisent de porter le voile dans la fonction publique, comme à Genève depuis l'entrée en vigueur, en 2019, de la loi sur la laïcité de l'État.

L'étude constate également que l'islamophobie est la forme de racisme qui a connu la plus forte hausse. Mais les chiffres officiels ne reflètent pas toute son ampleur, car, à l'instar du sexisme, le nombre de cas non signalés est élevé. Meriam Mastour, qui a fondé un observatoire contre l'islamophobie en Suisse, explique : « Les personnes concernées n'ont pas confiance dans le système et les institutions. Elles ne se sentent pas suffisamment en sécurité pour y rapporter leurs expériences. »

Le discours anti-musulman en Suisse infuse depuis des décennies et est régulièrement appuyé par les partis politiques au travers d'initiatives populaires. C'est le cas, entre autres, de l'initiative « contre les minarets » de 2009, dont les initiateurs affirmaient vouloir endiguer la propagation de

l'islam. Plus récemment, l'initiative pour l'interdiction de se couvrir le visage dans les lieux publics a permis d'imposer l'interdiction de la burqa.

« L'islamophobie se prolonge même dans l'au-delà », ironise Meriam Mastour. Référence au village de Weinfeldten, dans le canton de Thurgovie, où un référendum avait été lancé contre un projet de carré musulman au sein du cimetière communal. Les habitant-e-x-s ont voté contre une modification du règlement du cimetière : aucun carré musulman ne pourra être créé.

Solidarité nécessaire | Selon une étude réalisée en 2021 par l'Office fédéral de la statistique, 34 % de la population suisse a reconnu avoir des préjugés très négatifs à l'égard des musulman-e-x-s. « On cultive une image simpliste des musulmans : les hommes sont généralement présentés comme violents, les femmes comme soumises et dépourvues d'opinion propre », explique Meriam Mastour. Ce stéréotype est ensuite accolé à tous les individus perçus comme musulmans, même à ceux qui ne le sont pas. Il n'y a pas de place pour la nuance. « Une fois que certains préjugés sont installés, il est difficile de s'en débarrasser », déclare Noemi Trucco. « Depuis le 11 septembre 2001, l'islam est souvent associé au terrorisme et à l'islamisme. Les musulmans sont tenus pour responsables des actes islamistes et doivent se justifier, alors que ce sont précisément ces derniers qui sont le plus souvent victimes des actes islamistes dans le monde. » Si le 11 septembre a parfois servi à « justifier » l'islamophobie moderne comme étant une « réaction », celle-ci a pourtant puisé dans des événements plus anciens, comme l'Algérie française ou la révolution en Iran, pour alimenter les discours islamophobes.

« Nous n'avons plus besoin de débattre de l'existence réelle de l'islamophobie, car une étude le confirme enfin officiellement », se réjouit Meriam Mastour. Mais que faut-il faire pour lutter efficacement contre ce phénomène, bien réel et implanté dans les mentalités ? Davantage de sensibilisation, de surveillance, de ressources pour les centres de conseils, de formations, répond Noemi Trucco. « Chacun d'entre nous est responsable de s'engager en faveur d'une société tolérante, diversifiée et inclusive. » Elle en appelle avant tout à la solidarité et au courage civique : « Nous devons agir lorsque nous sommes témoins de discrimination et manifester clairement notre soutien aux personnes concernées. Si nous ne faisons rien, c'est comme si nous approuvions cette discrimination. » Mais pas que... De façon plus large, ce n'est qu'en combattant l'islamophobie et les discriminations – dont ont recommencé à se nourrir les partis d'extrême droite après la pause qui a suivi la Seconde Guerre mondiale – qu'il est possible de sauver nos sociétés démocratiques. |



Yves Kugelman est journaliste et producteur de cinéma. Il est rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Tachles* et de *Revue juive*, publiés par la maison d'édition JM Jüdische Medien AG à Zurich.

Détricoter l'antisémitisme

Dans le contexte actuel marqué par une polarisation autour de la politique d'Israël, les faits, les préjugés antisémites et positions contradictoires entrent en collision. Entretien avec Yves Kugelman*.

Propos recueillis par Manuela Reimann Graf

► **AMNESTY**: Fin juillet, des personnes juives ont reçu des crachats et des coups à Lucerne et à Davos. Comment vivez-vous cette montée de l'antisémitisme en Suisse ?

◄ **Yves Kugelman**: Des agressions de ce type existent depuis des décennies, mais elles ont désormais lieu presque tous les mois. Ce qui est nouveau, c'est que l'expression d'une forme d'antisémitisme est plus couramment assumée publiquement. Depuis le 7 octobre 2023, certes l'antisémitisme est devenu plus virulent, mais il est aussi davantage visible parce qu'on y prêtait moins attention auparavant. Des incidents comme ceux de juillet n'auraient guère suscité d'intérêt avant le 7 octobre.

Ces agressions doivent être analysées et replacées dans leur contexte, tout comme celles qui visent d'autres minorités identifiables. Il n'est pas toujours judicieux de les considérer uniquement dans le contexte de l'antisémitisme.

► **N'est-ce pas une bonne chose que l'antisémitisme fasse aujourd'hui l'objet d'une plus grande attention ?**

◄ Il y a deux phénomènes qui coexistent: d'une part, un intérêt accru du public lié à la montée de cet antisémitisme visible. Et de l'autre, un flou supplémentaire sur ce qui est à considérer comme antisémitisme, alimenté par la définition donnée par l'Alliance internationale pour la mémoire de

l'Holocauste (IHRA), selon laquelle pratiquement toute critique d'Israël peut être qualifiée d'antisémitisme.

► **Que répondez-vous aux personnes qui confondent critique d'Israël et antisémitisme ?**

◄ Bien sûr, il est injuste que les Juifs du monde entier soient mis dans le même panier qu'Israël, et tenus pour responsables de la politique de Netanyahu. Mais cet amalgame n'est pas que le fait des antisémites, il est également celui des derniers gouvernements israéliens, et des Juifs eux-mêmes. Au sein de la communauté juive, on accuse parfois les personnes qui critiquent la politique israélienne de « haine de soi » ou de banalisation du terrorisme.

► **On entend souvent que les agressions sont dues à l'antisémitisme de la communauté musulmane. Parfois même sans connaître le contexte de l'agression.**

◄ Lorsque des personnes ont été quotidiennement exposées à une propagande toxique anti-israélienne et antisémitisme dans leur pays d'origine, cela a généralement un impact. Dans le débat houleux sur l'asile, la droite populiste se plaît à mettre en avant la haine des Juifs, parfois virulente, de certaines personnes issues de l'immigration. Un raccourci qui conduit à une stigmatisation générale des communautés musulmanes au lieu de permettre une critique justifiée des antisémites, ou de l'agitation antisémitisme. D'un point de vue historique, cette forme d'« antisémitisme migrant » est un phénomène plus récent que l'antisémitisme qui s'est développé au fil des siècles dans nos pays et qui n'est en réalité rien d'autre qu'une haine des Juifs largement induite par le christianisme.

► **Qu'en est-il des formes plus « locales » d'antisémitisme ?**

◄ Ce n'est pas comme si l'antisémitisme radical ou extrême avait disparu en Europe grâce à l'éducation, à la formation et au dialogue, bien au contraire. Des études suisses montrent depuis des décennies qu'il existe au sein de la population une base d'environ 20 à 30 % de personnes enclines aux attitudes antisémites. Parmi elles, 8 % sont considérées comme extrémistes, potentiellement prêtes à recourir à la violence. Ces chiffres peuvent également être interprétés à la lumière d'autres études sur la misogynie, l'homophobie et le racisme en général.

► **Est-ce que le statut spécial d'Israël – comme étant la terre d'asile pour tout le peuple juif – justifie que toute critique contre l'État soit rejetée ?**

◄ On peut facilement comprendre que les Juifs, qui ont vécu un traumatisme intergénérationnel – et pas seulement celui de la Shoah –, soient terrifiés lorsqu'ils se demandent s'ils

peuvent envoyer leurs enfants à l'école sans danger ou s'ils peuvent se déplacer en toute sécurité dans la rue en portant des vêtements orthodoxes. Beaucoup de Juifs en Europe ont perdu confiance, se sentent abandonnés et sont déstabilisés par les manifestations anti-israéliennes. Cela étant, beaucoup d'entre eux sont tout aussi déçus par l'évolution qu'a connue Israël sous le gouvernement d'extrême droite actuel – un changement que beaucoup n'auraient pas cru possible. Une partie de la communauté juive agit par réflexe de défense face aux critiques du Gouvernement israélien et de ses décisions radicales, qui se matérialisent au sein même d'Israël par des attaques contre la société civile, l'affaiblissement de la justice ou de la séparation des pouvoirs. Les agressions par l'armée israélienne et les colons en Cisjordanie sont tacitement acceptées par des personnes qui, en Suisse, invoquent la protection des minorités et exigent de l'État qu'il protège la communauté juive et punisse l'antisémitisme. L'argument selon lequel Israël est la seule démocratie au Proche-Orient, et donc entouré d'ennemis, n'est pas légitime. C'est selon ce dernier critère que le pays est jugé.

► **Comment alors parler d'antisémitisme sans biais ?**

◄ C'est impossible. Le fait qu'il ne soit plus possible de parler de la politique du Gouvernement israélien sans se retrouver pour ainsi dire dans une arène de combat montre à quel point le débat est malsain, voire toxique. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où, dans ce type de débats, ce n'est pas l'argument qui est mis en avant, mais l'identité ou le camp politique de son auteur. C'est un paradoxe dans une société qui se veut diversifiée.

► **Comment lutter contre l'antisémitisme dans ce contexte conflictuel ?**

◄ Je ne peux dissocier ce débat de celui sur d'autres formes de discrimination – ce qui ne signifie pas pour autant que l'antisémitisme ou l'antijudaïsme doivent y être assimilés. Les êtres humains ne sont pas racistes ou antisémites en soi. La socialisation, les classes sociales et la culture de la société dans laquelle ils vivent les façonnent. Les formes de cohabitation doivent être sans cesse renégociées, sans que des groupes d'intérêts ne les détournent, ne les instrumentalisent ou ne les dominent. Ne pas s'isoler, mais aller vers les autres, tel est le fondement d'une société moderne et tolérante. C'est précisément cette volonté de dialogue et de compréhension qu'il faut défendre aujourd'hui. |

* Yves Kugelman est journaliste et producteur de cinéma. Il est rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Tachles* et de *Revue juive*, publiés par la maison d'édition JM Jüdische Medien AG à Zurich.

« Le racisme ne fait jamais de pause »



Sociologue, autrice, conférencière et formatrice, **Anja Nunyola Glover** accompagne institutions et particuliers sur la voie de l'antiracisme. Fille d'une Suisse et d'un Ghanéen, elle a grandi dans le canton de Lucerne.

© Mirjam Kubla

Dans son livre paru cette année, **Anja Nunyola Glover** raconte de l'intérieur ce que signifie grandir Noire dans un pays qui aime à croire qu'il échappe au racisme.

Par Laura Steiner

Petite fille noire dans l'arrière-pays lucernois, Anja Nunyola Glover s'interdisait d'être en colère. Pour être acceptée, il fallait sourire. Dans *Was ich dir nicht sage* (Ce que je ne te dis pas), elle abandonne cette retenue. Elle tutoie, s'adresse directement à ses lecteur·rice·x·s : son récit mêle souvenirs, analyses et données statistiques pour dire le racisme tel qu'il se vit, au quotidien.

Au centre, un message : le racisme ne se limite pas aux insultes ou aux actes délibérés. Il se cache dans les détails, les « micro-agressions » – questions déplacées, remarques apparemment anodines, regards insistants – qui rappellent sans cesse la différence. Elle compare ce vécu à une branche ployant sous des flocons de neige : une accumulation de poids qui finit par la casser.

L'idée du livre naît d'une blessure au dos. Immobilisée, elle commence à écrire, d'abord comme un journal de

guérison. Mais trouver un éditeur se révèle presque plus douloureux. Elle essuie des refus au motif qu'un ouvrage « similaire » existait déjà ou qu'une « autre femme noire » avait été publiée.

Car c'est bien au croisement du racisme et du sexisme – que la féministe afro-américaine Moya Bailey a baptisé la « misogynoir » – que se trouve Anja Nunyola Glover. « Je ne suis jamais seulement Noire, jamais seulement femme : les deux coexistent », dit-elle. Résultat : les opportunités offertes aux hommes blancs se referment pour elle. Et lorsqu'elle prend la parole en public, ses propos sont rarement perçus comme une opinion personnelle : on les félicite ou on les critique comme s'ils engageaient toutes les femmes noires. « L'individualité est un privilège blanc », constate-t-elle.

Face aux refus de publier son livre, elle choisira l'auto-édition, financée par du *crowdfunding* et soutenue par ses proches. Succès immédiat : *Was ich dir nicht sage* entre dans les meilleures ventes, loin de la tempête de critiques qu'elle redoutait. L'autrice est désormais à la recherche de financements pour le faire traduire en français.

Devenue mère, Anja Nunyola Glover élargit son combat : travail du *care*, charge mentale, garde collective, accès des personnes racisées aux postes à responsabilités. Et invite les personnes blanches à ouvrir les portes avec elle : « Les espaces où se croisent des perspectives diverses sont plus riches, plus vivants. » |

Conserver ses terres est un combat

Dans la province des Misiones, les 140 communautés qui composent la population autochtone des Mbyá Guaraní subissent les effets impitoyables de l'exploitation intensive des ressources naturelles. Rencontre avec l'une d'entre elles, les Mbokajaty. Texte et photos de Mélissa Riffaut, reportage à San Ignacio, Argentine

L'enveloppe chaude et humide de l'air de la jungle se fait déjà sentir en ce début de matinée. Les insectes ont commencé leurs attaques sur chaque centimètre carré de peau dénudée. Dans le village des Mbokajaty, des bruits sourds et puissants retentissent. Un des enfants de la communauté fouette énergiquement le sol avec une longue corde épaisse. Il chasse les mauvais esprits et purifie les lieux.

Nous nous trouvons à San Ignacio, dans le nord de l'Argentine. Le Paraguay est à un jet de pierre, de l'autre côté du rio Paraná. Tour à tour, chacun·e·x des membres de l'association *Entidad Multidisciplinaria de Asuntos de Pueblos Originarios* (EMIPA, organisation multidisciplinaire pour les affaires des peuples autochtones) salue, en guaraní, les représentant·e·x·s de la communauté. Puis, pendant de longues heures, chacun·e·x prend des nouvelles de son

voisin, lui demande si la nuit a été paisible. Nous sommes début novembre et comme chaque jour, l'équipe de l'association vient échanger avec les populations Mbyá Guaraní de la province des Misiones.

Les membres d'EMIPA se rendent sur le terrain pour soutenir les forces politiques autochtones et les aider à revendiquer leurs droits. Aujourd'hui, chez les Mbokajaty, touxtes se battent pour faire du lieu sur lequel nous nous trouvons une propriété privée de la communauté. Une démarche que la communauté a entreprise à contre-cœur, mais qui permettrait que ses membres puissent se sentir libres de vivre traditionnellement. Dès demain, iels enverront une demande officielle au gouverneur de la province des Misiones pour pouvoir disposer de 1397 hectares de leurs terres ancestrales. Ensemble, tout le monde vérifie

que tout concorde. Les personnes présentes ont l'air joyeux. Pourtant, l'étendue des terres qui devrait leur revenir reste relativement faible lorsqu'on la compare aux besoins réels de ces populations en quête d'autonomie.

Kerechu Rete, de son nom guaraní, est la doyenne de ce village d'une quarantaine de personnes. Pleine d'humilité, elle semble nourrie d'un sang-froid à toute épreuve. On lui devine aussi une sagesse profonde. Dans ses yeux, la désolation témoignant d'une situation de crise qui perdure et s'accroît à travers le pays : le mode de vie des Mbyá Guaraní, comme d'autres peuples autochtones, ne cesse d'être menacé. « Cela fait seize ans que je vis dans cette communauté, je suis heureuse ici, mais j'ai constamment peur de perdre l'accès à notre territoire. C'est comme si nous étions prisonniers de notre propre terre », déclare-t-elle.



Le village de Mbokajaty, dont les habitant·e·x·s vivent en communauté.



Les Guaranis Vera Miri et Te Averiguo dans une de leurs bananeraies.



Yolanda est l'une des coordinatrices de l'Aty Neychyrō.

Terre et territoire | Un lien sacré unit les Mbyá Guaraní à la terre. Un lien qui justifie une organisation, radicalement opposée aux modèles occidentaux, où la terre n'est pas perçue comme une ressource à exploiter. Le *tekohá*, ou territoire, est nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'organisation sociale et politique de ces groupes de chasseurs-cueilleurs. Il est un lieu spirituel où l'on célèbre les récoltes et la vie d'une manière générale. « En guarani, lorsque l'on parle de territoire, l'on parle d'un tout. Un espace où nous puisons notre culture et nos connaissances », explique Vera Miri, un des représentants de la communauté. La disparition de la forêt subtropicale emporte avec elle les moyens de subsistance des communautés. En cause, la délimitation de terrains par des propriétaires terriens et la déforestation massive par de grands exploitants de bois. Un problème d'envergure internationale, alimenté par le modèle néolibéral, qui encourage fortement les entreprises étrangères à venir s'implanter et à puiser dans les ressources naturelles. La survie de ces peuples premiers est menacée : l'extraction effrénée et la

fragmentation des territoires provoquent une pénurie de médecine naturelle et de nourriture; enfin, les pesticides utilisés pour les cultures industrielles contaminent les eaux et les sols.

Le fléau des propriétaires | Intégrées à la forêt de Parana depuis plus de trois mille ans, les communautés Guaraní n'ont jamais développé la notion de propriété privée. Quelques semaines plus tôt, le village a subi une intrusion. Une famille de non-autochtones a tenté de construire illégalement une maison. Un incident loin d'être isolé, conséquence d'un gouvernement qui encourage la propriété privée et offre à ces

pseudo-propriétaires privés un sentiment de légitimation.

La politique d'extrême droite menée par le président, Javier Milei, se traduit dans les zones rurales par un durcissement de la politique des autorités envers certaines communautés Mbyá. Cette évolution entrave les avancées faites ces dernières années et s'accompagne du démantèlement des acquis des autochtones et de la dépossession de leurs terres. Pire encore, il est toujours plus difficile d'obtenir de nouveaux titres de propriété.

Les Mbyá Guaraní sont installé-e-x-s depuis des milliers d'années en Argentine, en Bolivie, au Paraguay et au Brésil. Mais iels peinent toujours à faire valoir

leurs droits, pourtant inscrits depuis 2017 dans la Déclaration des Nations unies. Les Mbokajaty se sont lancé-e-x-s, il y a déjà plusieurs années, dans une lutte acharnée pour leur subsistance. Plusieurs associations et organisations comme EMIPA, Sagittaria, mais aussi le Mouvement pour la coopération internationale (MCI), présente à Genève, les soutiennent dans leur combat. Cette dernière fait office de passerelle entre les bailleurs de fonds et EMIPA. En 2023, le MCI et ses partenaires ont permis à cinq communautés d'obtenir des titres de propriété pour plus de 6000 hectares. L'*Equipo Nacional de Pastoral Aborigen*, une œuvre d'entraide catholique pour les peuples indigènes, finance pour sa

part des travaux ponctuels de démarcation cadastrale. Elle met à disposition son réseau international afin de soutenir les dénonciations de violations de droits des autochtones. Enfin, d'autres ONG comme Greenpeace offrent ponctuellement leur collaboration par des campagnes d'information et de dénonciation.

Crise identitaire | Aux conditions de vie de plus en plus difficiles s'ajoute le racisme systémique dont sont victimes les Mbyá Guaraní. Directement impacté-e-x-s par les effets de la colonisation du XVI^e siècle, ces peuples qui la fuyaient sont depuis de nombreuses années pointés du doigt, discriminés et exploités par les non-autochtones. Les jeunes générations sont les premières à en souffrir et adoptent souvent des comportements destructifs. La consommation de drogue et les suicides sont plus fréquents. Les communautés sont frappées par une crise identitaire et les adolescent-e-x-s ont tendance à se couper de leur langue d'origine et à se détacher de leur mode de vie traditionnel. L'accès limité à la justice et à l'éducation est pour eux une épreuve supplémentaire.

Une lutte indispensable | « Lorsque des personnes apprennent qu'elles ont des droits, elles ne veulent plus faire marche arrière. Quand une des femmes, leader de la communauté, énumère ces mêmes droits aux autres membres, ces derniers ne peuvent plus les ignorer », avance Kiki Ramirez, d'EMIPA. L'équipe de l'association est donc également active pour former de jeunes leaders indigènes dans les communautés Guaraní. Elle les soutient en proposant notamment un appui juridique et réalise des actions de plaidoyers au nom des communautés. Ces formations permettent de renforcer la communauté et contribuent ainsi à diminuer les tentatives d'intrusion sur les territoires. Les Mbokajaty s'unissent également avec d'autres populations indigènes pour défendre leurs territoires, notamment à travers leur principale instance politique, l'*Aty Neychyrō*. C'est elle qui leur offre la légitimité pour s'affirmer face au gouvernement provincial et à l'État argentin, mais aussi face à la population locale, aux propriétaires privés et aux entreprises extractives. |

► De gauche à droite. **Vasco Baigorri**, membre de l'association EMIPA, aide les Mbokajaty à obtenir des titres de propriété.

Yolanda de l'Aty Neychyrō et **Cintia** de l'association EMIPA. La seconde accompagne les communautés dans le marquage des territoires. Des membres de la communauté **Mbokajaty**.





◀ Passionné par les mangas depuis l'enfance, Jia Jia, un **journaliste chinois** persécuté par le régime, s'est réfugié au Japon en 2021.

« Ici, les intellectuels chinois peuvent enfin s'exprimer »

Fuyant le silence imposé sous Xi Jinping, toujours plus d'intellectuel·le·x·s chinois·e·x·s s'exilent au Japon pour y retrouver une parole libre. Reportage à la librairie L'Étranger à Tokyo. Texte et photos de Elyan Belhac et Joëlle Regard*

Un Xi Jinping autoritaire et deux pandas enragés contre un piment rouge armé d'une simple plume. Autour de la table de la discrète librairie L'Étranger, dans le quartier Jimbōchō à Tokyo, un manga à la couverture peu commune passe de main en main. «Le piment, c'est pour l'effet qu'ont mes caricatures sur le Gouvernement chinois», plaisante l'auteur, Rebel Pepper. Le dessinateur à la forte carrure prend place parmi la dizaine de curieux·se·x·s ayant fait le déplacement pour découvrir son livre. La majorité sont des exilé·e·x·s chinois·e·x·s qui, comme lui, ont fui la censure et la propagande imposées par Pékin. Les autres sont des soutiens japonais.

«Xi Jinping le menteur», lit-on sur l'ouvrage – un titre impensable en Chine continentale. «Dedans, je raconte pourquoi je suis venu au Japon en premier lieu et pourquoi je ne peux pas retourner chez moi», explique Rebel Pepper.

En 2014, le caricaturiste dénonce sur ses réseaux sociaux l'incurie des pouvoirs publics face aux inondations provoquées par un typhon à Yuyao, dans l'est du pays. Il est arrêté et placé en détention vingt-quatre heures. Une fois libéré, il part pour le Japon avec sa conjointe. «Nous avions l'intention de revenir, se rappelle le quinquagénaire. Jusqu'à ce qu'un journal officiel du parti me qualifie de traître.» Par sécurité, le couple décide de rester. Et grossit les rangs de la première communauté étrangère du pays. Iels étaient 844 000 Chinois·e·x·s à vivre sur l'archipel nippon en 2024, d'après les services d'immigration japonais. Une tendance accélérée ces dernières années en raison de la gestion autoritaire du Covid et du ralentissement de la croissance économique. Nombre d'intellectuel·le·x·s qui décident de fuir optent pour le Japon, tant pour sa proximité géographique et culturelle que pour

sa liberté d'expression, garantie par la Constitution. Dans la capitale, certains ouvrent des librairies et maisons d'édition destinées à la diaspora chinoise, notamment dans le quartier littéraire de Jimbōchō. De véritables lieux d'expression politique où fleurissent rencontres, débats et conférences.

Ouvrages interdits | «De telles activités sont impossibles en Chine, confirme Zhao Guo Jun, le propriétaire chinois de la librairie L'Étranger et grand amoureux de Camus. Surtout lorsqu'on parle de droits humains.» Aux côtés des mangas de Rebel Pepper, il a distribué à chaque participant·e·x un tract politique invitant à un «rassemblement de protestation pour le 36^e anniversaire du massacre du 4 juin sur la place Tian'anmen» – en commémoration des manifestations étudiantes réprimées dans le sang en 1989, un événement encore tabou en Chine. Zhao Guo Jun n'en est pas à son coup d'essai. Sur une étagère, le libraire se saisit d'une photo de Liu Xiaobo – Prix Nobel de la paix mort en détention en 2017. «J'ai organisé une conférence avec lui à Pékin», dit-il, non sans fierté. Une époque révolue.

Originaire de Tangshan, dans le nord-est de la Chine, Zhao Guo Jun a longtemps fréquenté les milieux lettrés de la capitale. Au début du XXI^e siècle, la société civile y connaissait un timide essor. Puis Xi Jinping a serré la vis après sa prise de pouvoir en 2013. Six ans plus tard, Zhao Guo Jun découvre qu'il lui est interdit de quitter le territoire en raison de son soutien à Xu Zhangrun, juriste et opposant chinois. Il est accusé de «menacer la sécurité nationale». S'ensuivent des années de surveillance et de silence forcé.

Lorsqu'il obtient enfin son précieux visa en 2022, il rejoint le Japon. Puis ouvre sa librairie, véritable refuge consacré à une Chine libre. Sur les étagères trônent

pamphlets, portraits de dissident·e·x·s et ouvrages interdits à Pékin. Le maître des lieux salue l'effervescence de la diaspora locale, qui ne manque jamais une occasion de se réunir chez lui: «Ici, artistes et intellectuels peuvent enfin s'exprimer. C'est libérateur.»

Autour de la table, les participant·e·x·s pressent Rebel Pepper de questions. Les raisons de son déménagement aux États-Unis en 2017 et de son retour à Tokyo il y a deux semaines à peine attisent les curiosités. «Je travaillais pour Radio Free Asia à Washington, relate-t-il. Mais après l'arrêt des financements de l'USAGM (U.S. Agency for Global Media, l'agence gouvernementale américaine chapeautant de nombreux médias internationaux, dont Donald Trump a acté le démantèlement en mars, ndlr), j'ai perdu mon poste.» Le dessinateur n'en fait pas un drame, quoiqu'il se dise attaché au travail du média – le seul à couvrir l'actualité asiatique tue par les journaux officiels, en particulier en Chine. «C'est un mal pour un bien, j'ai moi-même voté Trump, confiera-t-il plus tard. Je suis un citoyen américain avant tout maintenant: je dois prioriser mon pays, pas mon travail.» Rebel Freeman – le nom qu'il s'est choisi – a abandonné sa nationalité

chinoise contre l'américaine sans regrets. Volontiers irrévérencieux, le caricaturiste a même déchiré son ancien passeport dans une vidéo en direct.

Au Japon, où il a déjà vécu trois ans, il se sent aussi chez lui. «C'est le pays où je m'estime le plus en sécurité en Asie.» Devant l'auditoire stupéfait, Rebel Pepper raconte avoir échappé de peu à une tentative d'enlèvement orchestrée par la police secrète chinoise au Cambodge en 2017. «On m'avait proposé un entretien d'embauche auquel je ne suis finalement pas allé. Autrement, je ne serais certainement pas devant vous aujourd'hui...»

Continuer à écrire | À travers ses fines lunettes, Jia Jia observe l'échange en silence. Journaliste chinois devenu chercheur à l'Université de Tokyo, lui aussi a connu de près le poids de la répression. «En 2016, j'ai été mis en prison pendant dix-neuf jours pour avoir reposté un article appelant à la démission de Xi Jinping. C'était très difficile.» À sa libération, il se retrouve *persona non grata* dans les rédactions, sans emploi ni perspective.

Sa porte de sortie sera aussi le Japon. En 2019, le pays assouplit les règles d'obtention de visas de travail. Une aubaine que le journaliste ne manque pas. Mais

le pouvoir ne le lâche pas et les autorités chinoises contactent ses parents pour les menacer. «Ils leur ont dit que je devais arrêter d'écrire.» L'a-t-il fait? «Jamais!» s'esclaffe-t-il sur le ton de l'évidence. Aujourd'hui, Jia Jia écrit pour plusieurs médias de la diaspora – basés à Taïwan et à Hong Kong – et travaille dans une librairie de la capitale tenue par un ami.

Les dissident·e·x·s de Tokyo le savent: leur parole ne franchit que rarement les murs numériques de la Chine. Jia Jia, lui aussi, est lucide: «Je ne pense pas que nos actions changeront grand-chose là-bas. Nous sommes trop petits face au géant chinois.» Un éclat amer dans le regard, Rebel Pepper n'y croit pas davantage: «Même ici, beaucoup de Chinois font encore confiance au discours du PCC. Le lavage de cerveau est trop profond, la propagande d'État trop puissante.»

Mais pour Zhao Guo Jun, cela ne doit pas empêcher d'agir. Lui veut croire à l'utilité de ces efforts, même discrets. «Ce qui compte, c'est d'occuper cet espace de parole arraché à la censure. Je pense que les milieux intellectuels libéraux chinois ont vent de nos actions, affirme-t-il. Et c'est un bon début.» |

* Noms connus de la rédaction.



De retour au Japon après avoir perdu son poste à Radio Free Asia à Washington, le **caricaturiste chinois** Rebel Pepper envisage d'ouvrir une chaîne YouTube satirique avec un ami japonais.

Le manga «Xi Jinping le menteur» du caricaturiste chinois Rebel Pepper est une critique acerbe envers la dictature du PCC.

SPECTATEUR OU COMPLICE

Avez-vous déjà été témoin d'une injustice raciste... et détourné le regard, consciemment ou non ?

Réflexion sur la passivité, la gêne, le malaise à travers les visions de Vincent Cornut, illustrateur, et Quentin Mouron, écrivain. L'illustrateur et l'auteur ne se sont pas concertés.

Actes manqués



© Vincent Cornut

Le compartiment était plongé dans ce demi-somnambulisme qui fait l'ordinaire des voyageurs, dans cet état d'abandon lassé qui signe la fin d'une journée trop longue, trop chaude, ma voisine avait reposé sur ses genoux le dernier roman de Nicolas Feuz, mon vis-à-vis regardait visiblement une interview politique sur BFMTV – je voyais distinctement, dans le reflet de ses lunettes, Benjamin Duhamel interrompre son invitée –, plus loin, deux adolescents musculeux dormaient épaule contre épaule, dans le molleton de leur capuche – c'était peut-être des jumeaux ou des partenaires sportifs.

Il est à peu près convenu que dans un train nocturne, le samedi soir, deux poivrots peuvent s'empoigner, ou qu'il peut y avoir des rixes entre « bandes de jeunes », comme on le lit dans la presse, le lendemain, au petit-déjeuner, ou éventuellement des supporters de foot qui pissent sur les sièges en hurlant, tout cela fait partie du « monde de la nuit », de cette fureur d'ombre et d'ivresse qui transforme le moindre déplacement en aventure... Mais la règle des voyages diurnes, c'est qu'il ne se passe jamais rien, sinon cinq minutes de retard, et que jamais personne n'est préparé à rien, ni aux rixes, ni aux cris, ni aux supporters, l'imprévu nous prend entièrement dans ses rayons paralysants, surtout en fin de journée, sur une grande ligne, quand c'est l'été et que tout le monde veut rentrer chez soi pour nicher sous son ventilateur, se baigner.

Aussi, quand un type était entré dans un wagon, grand, propre sur lui, personne n'avait craint pour sa sécurité, ni pour celle des autres voyageurs, et cette physionomie de notaire compassé n'avait alarmé personne, après quelques secondes d'immobilité, il s'était penché vers la voisine qui s'était assoupie en lisant Nicolas Feuz, j'avais les yeux mi-clos – tout le compartiment avait les yeux mi-clos –, elle lui avait répondu quelque chose, je n'avais rien entendu, ai-je dit que je portais des écouteurs particulièrement isolants – comme tout le compartiment, encore une fois.

À peine la jeune femme avait-elle tremblé, à peine avait-elle rougi, peut-être même avait-elle souri, en tout cas elle n'avait rien d'une victime identifiable, idéale, cinématographique, qui lance des cris assourdissants ou se lève en brandissant avec un index accusateur, dans ce cas-là tout le monde surgit, c'est la règle, les gens ne sont pas des brutes, des monstres, l'homme au physique de notaire était toujours penché vers elle, comme quelqu'un qui parle du temps qu'il fait, ou des trains qui sont trop souvent en retard, ou des petits commerçants contraints de fermer, la jeune femme avait répondu

plus sèchement, assez pour que son livre tombe, assez pour que mon voisin mette sur pause l'interview politique de BFMTV, assez pour que je baisse le volume de ma musique.

Je comprenais que l'homme avait d'abord fait remarquer à la jeune femme que son voile était mal mis, qu'il avait dû tomber tandis qu'elle s'endormait – il y a toujours des hommes pour faire remarquer tout plein de choses aux jeunes femmes dans l'espace public, tant de commisération et de souci de l'autre... Elle avait répondu qu'elle le remettrait plus tard, ou autre chose d'anodin que je n'avais pas entendu, l'homme lui avait dit que ce n'était pas nécessaire, elle pouvait le laisser comme cela – il se trouve également toujours tout plein d'hommes pour faire preuve de largesse, des gens tolérants qui veulent bien que vous ayez le droit d'avoir le dos nu ou une jupe courte, même si après, bon, il ne faut pas s'étonner...

Puis l'homme avait enchaîné sur le sort des femmes en Iran, et l'air de rien, calmement, sur les complices des talibans et des mollahs, sur le terrorisme, l'assimilation, oh toujours assez plaisamment, sans éclats de voix, avec une inflexion de voix légèrement pastorale « admettez que par votre apparence..., je ne dis pas que vous cautionnez, hein, ni que vous êtes complice, bien sûr, mais tout de même », la jeune femme rougissait, elle n'avait toujours pas ramassé son roman, il était évident qu'elle ne savait plus quoi répondre, jusqu'à ce que l'homme se lève « belle journée madame, belle journée monsieur », il était descendu du train.

Personne n'avait rien dit, ni mon voisin à lunettes, ni les deux jumeaux athlétiques, ni aucune des autres ombres somnolentes, ni moi-même bien sûr, j'avais ramassé le livre de la jeune femme, je le lui avais tendu, elle l'avait pris, nous avions évité de nous regarder, de parler, autour d'elle un manteau de silence, la torpeur nous reprenait tranquillement, sauf pour la jeune femme qui avait rouvert son livre, qui ne lisait pas, qui regardait autour d'elle, inquiète, et personne pour répondre à son inquiétude.

Sans doute si une agression spectaculaire avait eu lieu, il se serait trouvé des héros, tout cela n'avait pas été assez cinématographique, le geste nous avait manqué, nous n'avions pas trouvé d'attitude à prendre, il ne nous restait que le regret, la honte – et le silence. |

Quentin Mouron

Quentin Mouron est écrivain. Il collabore comme chroniqueur pour *Blick et Voix Populaire*. Il anime un blog dédié à la politique et à la poésie, *Les Yeux et la Mémoire*. En août, son nouveau roman, *La fin de la tristesse*, est sorti aux Éditions Favre.

Le patriarcat, à quel prix ?

Dans *Le patriarcat me coûte un rein*, l'autrice et entrepreneure Camille de Decker dresse l'addition des coûts du patriarcat. Avec une perspicacité saisissante, elle aborde les diverses inégalités touchant la vie des femmes. Le texte s'adresse aussi aux hommes. Car la pression silencieuse qui repose sur leurs épaules se chiffre aussi.

En s'appuyant sur une bibliographie solide, Camille de Decker montre ce que l'égalité pourrait nous faire gagner. En argent, en santé physique et mentale, et par-dessus tout en justice sociale. Elle déconstruit nos a priori sur le féminisme et montre le patriarcat sous l'angle du gaspillage de ressources, de talents et d'argent. Petit plus : un code QR à la fin de l'œuvre pour approfondir le sujet.



Alessia Lienhard

Le patriarcat me coûte un rein, Camille de Decker, Beta Publisher, 2025, 104 pages.

Le sombre chapitre de l'OAS

Au début des années 1960, un groupe terroriste compte maintenir la présence française en Algérie par tous les moyens. L'Organisation de l'armée secrète (OAS) s'oppose à la politique d'autodétermination voulue par de Gaulle. Ses attentats visent la tête de l'État, la « grande Zohra » – qui n'est autre que de Gaulle lui-même –, mais font aussi des victimes parmi la population. Dans un récit très éclaté sur le plan spatio-temporel – deux lectures valent mieux qu'une –, nous découvrons la violence de cette guerre entre l'OAS et l'État français à travers l'histoire d'une enfant défigurée et aveuglée par un attentat visant un ministre. Bien documenté, *Tuez la grande Zohra !* nous permet de (re)découvrir ce sombre chapitre



de la fin de la période coloniale – une période sensible sur le plan des droits humains. Anne Babey

Tuez la grande Zohra ! Yann et Phalippou, Paquets Eds, 2024-2025 (2 tomes).

Le courage d'un policier

De l'enquête imaginée par Frédéric Bertin-Denis et menée tambour battant par son protagoniste ressort une description de la réalité migratoire documentée et décrite avec soin. Plongée dans un récit froid mais profondément humaniste.

Par Déo Negamiyimana

Trafic d'humains et d'organes, crime organisé, terrorisme, falsification de preuves, faux témoignage, l'inspecteur espagnol El Gordete a l'habitude des dossiers les plus compliqués. Flic intègre, taxé de gauchiste et de punk, il tient à mener ses enquêtes jusqu'au bout, même quand sa hiérarchie s'y oppose. Et puis voici qu'un jour, il se retrouve sollicité après la découverte d'un corps en mauvais état.

Une prostituée africaine sans papiers a été mutilée. Les premiers éléments de l'enquête mènent vers la piste d'un trafic d'organes. Mais l'histoire se complexifie quand des acteurs politiques du pays, surtout issus de l'extrême droite locale, sont impliqués dans l'affaire. Tout est fait pour écarter les accusations, qualifiées d'attaques politiques. El Gordete doit faire face à une montagne, esseulé, les policiers de son propre commissariat lui coupant l'herbe sous le pied. Bien que les preuves s'accumulent, son supérieur le pousse à classer l'affaire. En bon justicier, l'enquêteur décide d'accomplir son devoir coûte que coûte.

En parallèle, le récit suit l'itinéraire de Dotou Gbedji, un jeune Béninois, qui a quitté son pays pour tenter de s'établir en Europe, un continent qu'il considère comme son eldorado. Cet exil douloureux, souvent documenté par différents articles, reportages ou romans, reflète ce qui arrive quotidiennement aux migrant·e·x·s. Ce parcours se retrouve

mêlé à l'enquête que mène El Gordete et vient illustrer la trajectoire des nombreuses autres personnes qui périssent en Méditerranée. Citant les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations – 27 000 entre 2014 et 2023 –, l'auteur souligne que ce chiffre ne prend pas en compte les personnes qui meurent dans le Sahara ou ailleurs sur leur itinéraire migratoire.

L'intrigue de *Fuis, vis et raconte* respecte tous les codes d'un bon roman policier, tout en exposant, de façon glaciale mais réussie, l'enfer vécu par les personnes forcées à fuir leur terre natale. |



Fuis, vis et raconte, Frédéric Bertin-Denis, Lajouanie, 2025, 284 pages.

Une année pour s'émanciper

Nous sommes en 1993. La rentrée du lycée est synonyme de liberté retrouvée pour Chadia. Elle vient de passer ses vacances enfermée avec ses sœurs dans l'appartement familial de la région parisienne, sur ordre de ses parents à la suite du viol d'une jeune fille du quartier.

Mais son retour à la liberté est relatif. Car sa mère surveille ses moindres faits et gestes. Quand s'ajoute l'intransigeance de ses parents quant au choix des études auxquelles elle souhaite s'inscrire, Chadia explose et fugue.

Sixième d'une fratrie de douze enfants, Chadia Loueslati est la première femme de la famille à passer son bac. Devenue dessinatrice, scénariste et aussi maman, elle raconte à ses deux adolescentes, à travers cette BD brillante, son année mouvementée de terminale.

Son œuvre aborde le thème du viol, perçu dans certaines cultures comme l'ultime déshonneur pour la famille de la victime, et conduisant à la stigmatisation de cette dernière. Elle en décrit les répercussions sur l'éducation des filles qu'il s'agit de protéger à tout prix. Elle thématise également la différence de traitement entre frères et sœurs et les inégalités qui en découlent.

C'est avec sensibilité et humour que l'autrice expose son désarroi et sa colère de jeune femme, mais aussi les stratégies mises en place pour échapper à l'emprisonnement de ses parents. En adoptant les regards croisés de la jeune fille qu'elle était, de l'adulte qu'elle est devenue ainsi que de ses propres filles, le récit dépeint le poids que la tradition et la famille peuvent faire peser sur les femmes malgré l'amour que leur portent leurs parents.

Les dessins en noir, blanc et rose illustrent de manière originale cette histoire de courage, de résilience et d'émancipation. |

Par Véronique Gigon



Liberté, égalité, s'émanciper, Chadia Loueslati, Marabulles, 2025, 144 pages.

Fiché·e·x·s pour avoir rêvé autrement

Dans un passé pas si lointain, beaucoup se souviennent avoir été épié·e·x·s, surveillé·e·x·s, suivi·e·x·s par les polices (communale, cantonale, fédérale) et leurs multiples indicateurs durant les années de guerre froide. Puis en 1989, le scandale des fiches révélait que plus de 900 000 habitant·e·x·s de la Suisse (citoyen·ne·x·s suisses ou immigré·e·x·s) figuraient dans les fichiers de la Confédération. À l'époque, la Suisse comptait 6 millions d'habitant·e·x·s, enfants compris. Une personne sur cinq ou six était donc fichée.

En août 1972, trois jeunes gens âgé·e·x·s de 22 à 25 ans créaient la section biennoise de la Ligue marxiste révolutionnaire. Un mois après, ils étaient sous écoute téléphonique. Et leurs activités suivies et consignées : solidarité

avec les ouvrier·ère·x·s qui avaient repris l'usine horlogère Lip à Besançon, les grévistes de la fabrique de pianos Burger & Jacobi à Bienne mais aussi avec le syndicat polonais Solidarnosc, pour l'indépendance du Vietnam, contre les peines de mort prononcées par l'État espagnol contre des militant·e·x·s anti-franquistes, contre la dictature de Salazar au Portugal, pour l'abolition du statut de saisonnier, pour le droit de vote des immigré·e·x·s, pour des retraites dignes et suffisantes... Un engagement militant qui vaudra à certain·e·x·s d'être frappé·e·x·s d'interdictions professionnelles. Les femmes qui défendaient leurs droits étaient également méprisées par les autorités et les élites, quand elles osaient réclamer le droit à la contraception, à l'avortement, pour l'égalité entre hommes et femmes...

Fruit du travail collectif d'ancien·ne·x·s membres de la section biennoise de la Ligue marxiste révolutionnaire et du Parti socialiste ouvrier, un site internet retrace le quotidien de la quarantaine de militant·e·x·s actif·ve·x·s de 1972 à 1989 au travers d'articles de presse, d'interviews réalisées en juin 2024 et d'archives des années 1970 – parmi lesquelles de nombreuses fiches policières. |

Par Anne Babey



www.lmr-rml-biel-bienne.ch



Poufendeur de la peine de mort

Souleymane Sow dirige aujourd'hui Amnesty International Guinée. Il a notamment été l'un des artisan·e·x·s de l'abolition de la peine de mort en 2016, dans le cadre d'une réforme du code pénal.

Propos recueillis par Grégoire Osoha

► **AMNESTY** : Comment s'est passé le plaidoyer auprès des élu·e·x·s pour obtenir l'abolition de la peine capitale ?

◀ **Souleymane Sow** : C'était intense [rires]. Nous avons réussi à mettre la main sur un répertoire contenant les coordonnées de tous les députés – qu'il a d'abord fallu actualiser. Ensuite, nous les avons contactés un par un pour leur présenter notre démarche. Je dois dire que nous avons toujours été reçus avec courtoisie, sans doute grâce à notre persévérance. De janvier à mai 2016, c'est comme si nous avions habité au parlement. Nous y passions toutes nos journées. Je pense que notre capacité à décrocher autant de rendez-vous avec les députés venait aussi de notre posture. Jamais agressive, jamais partisane. Nous avons parlé avec tout le monde, dans un esprit pédagogique. Nous rappelions que la Guinée avait signé des traités internationaux et qu'il était logique de les respecter.

► Comment l'avez-vous obtenue ?

◀ Cela n'a pas été facile. Je me souviens d'un président de groupe parlementaire qui y était farouchement opposé.

Pendant plusieurs jours, mes collègues et moi nous sommes postés devant son bureau. Chaque fois, il nous interrogeait : « Que faites-vous là ? » Et notre réponse ne changeait pas : « Nous voulons faire abolir la peine de mort. » Un jour, je lui ai dit : « Honorable, je ne vous demande pas de voter pour ce texte, je vous demande seulement d'accepter un petit débat. Vous m'expliquerez votre position, et j'aurai la possibilité de vous répondre. » Il a accepté. Il nous a raconté que, quand il était étudiant, l'une de ses meilleures amies avait été poignardée par un « fou », qui fut ensuite condamné à mort. Je lui ai répondu : « Honorable, avec tout le respect dû, vous avez étudié la médecine. Vous savez bien qu'une personne atteinte de troubles mentaux ne peut être pleinement responsable de ses actes. » Cette discussion l'a fait évoluer. Dans ce cas, c'est l'écoute et une argumentation éclairée qui ont permis d'avancer. Mais il a fallu aussi, parfois, utiliser d'autres moyens [rires]. Un président de groupe parlementaire restait inflexible malgré nos explications. Nous avons alors décidé de nous adresser au

président de son parti politique, dont nous connaissions la position abolitionniste. Nous lui avons dit : « Nous sommes désolés, mais si cela continue, nous devons communiquer publiquement sur les contradictions internes de votre parti. » Le lendemain, le député devenait abolitionniste. Et pour finir, nous avons réussi à obtenir une majorité au parlement !

► Depuis le coup d'État de 2021, faire du plaidoyer est-il toujours possible en Guinée ?

◀ C'est beaucoup plus difficile. Par exemple, en 2019, pendant la réforme du code civil, nous pouvions encore organiser des *sit-in* devant le parlement pour mettre la pression sur les élus. Aujourd'hui, ce type de rassemblement est quasiment toujours interdit. Mais il n'est pas question de se taire. En février dernier, Amnesty International Guinée s'est rendue à Genève avec cinq autres ONG guinéennes pour présenter nos recommandations dans le cadre de l'examen périodique universel des droits humains dans notre pays. |

AGISSONS POUR LES DROITS HUMAINS !



LES DROITS HUMAINS ONT BESOIN DE NOUS ET INVERSEMENT

Les droits humains s'appliquent à touxtes, sans exception. Le contexte global actuel met toutefois ce principe à l'épreuve. Il est plus qu'urgent que nous nous unissions pour défendre nos droits fondamentaux. Amnesty Suisse lance une nouvelle campagne réunissant des personnes de tout bord qui ont décidé de s'opposer aux tendances hostiles aux droits humains.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) fixe dans son Article 1 les fondations d'une idée qui viendra contrer la loi du plus fort : des droits fondamentaux, inaliénables et applicables à chacun·e·x. Une idée sur laquelle reposent les bases de la justice et du respect de la dignité humaine dans le monde entier.

Depuis peu, on observe un peu partout et à une vitesse sans cesse croissante que cette égalité de traitement universelle est attaquée. L'intolérance et la discrimination gagnent du terrain. L'autoritarisme croissant alimente l'importance toujours plus grande accordée aux intérêts personnels, au détriment des autres. La dignité humaine de nombreuses personnes – en particulier des minorités, des personnes LGBTQIA+, des personnes handicapées, des migrant·e·x·s et des femmes – se retrouve en péril.

CE QUI NOUS REND FORT·E·X·S | Cet automne, Amnesty Suisse lance une campagne baptisée All for Human Rights. Elle cherche à rassembler les personnes qui s'engagent, avec nous, contre la détérioration de nos libertés et en faveur de politiques et d'une société plus justes.

Avec un mot d'ordre : nous ne nous laisserons pas diviser. Nous nous concentrons plutôt sur ce qui nous unit, nous rassemble et nous rend fort·e·x·s en tant qu'êtres humains. Nous avons touxtes en commun nos sentiments, ils sont un langage que nous comprenons tous. Où que nous nous trouvions sur ce globe, nous ressentons tous la peur, la joie ou la tristesse. C'est notre empathie qui nous incite à agir de manière humaine.

Notre campagne met donc l'accent sur les sentiments qui nous unissent et nous donnent de la force. Ils sont la clé de notre humanité, et par conséquent de nos droits fondamentaux. Faisons confiance

à cette force. Utilisons-la pour créer dès maintenant un avenir juste – pour nous toutes.

JE PARTICIPE! Rejoignez-nous pour défendre les droits humains! Aidez-nous à faire connaître la campagne auprès du plus grand nombre et dans votre entourage! Le monde doit comprendre que nos droits sont notre richesse et ce qui nous rassemble. Cet

hiver, nous vous demanderons de diffuser les messages de la campagne autour de vous et l'été prochain, dans le plus grand nombre possible d'événements publics. Ensemble, montrons notre courage et notre engagement au service de l'humanité!

Daniela Varga, Coordinatrice de campagne All4HumanRights

Visitez le site de la campagne all4humanrights.amnesty.ch

PARTICIPEZ AU MOUVEMENT

Prenez parti pour les droits humains – pour l'égalité, la dignité et la justice. Faisons entendre nos voix!

- En devenant **membre**, vous soutenez durablement notre travail;
- Rejoignez un **groupe local** dans votre région;

Votre voix compte, aussi sur les réseaux sociaux
Partagez notre message et notre **vidéo** à votre réseau et montrez votre engagement! Aidez-nous à convaincre vos amis: les droits humains doivent s'appliquer à toutes. Sans exception. #all4humanrights c'est maintenant!



■ Soutenez la campagne: distribuez des cartes à gratter dans les gares, apportez nos sous-bocks dans votre bar préféré, faites projeter notre vidéo de campagne dans votre cinéma, etc. Commandez du matériel de campagne en écrivant à all4humanrights@amnesty.ch

À vos marques, prêt-e-x-s, collez!
Commandez gratuitement nos **autocollants** en faveur de l'égalité sur notre site. Montrez un geste clair en les affichant sur votre ordinateur portable, votre vélo, votre boîte aux lettres...



PÉTITION

LIBERTÉ POUR MUSTAPHA DJEMALI

SIGNEZ ICI OU VIA LE CODE QR POUR ACCÉDER À LA PÉTITION EN LIGNE



Au président Kaïs Saïed,

Nous vous demandons, en tant que président de la Tunisie, de libérer immédiatement les défenseurs des droits humains Mustapha Djemali et Abderrazek Krimi, ainsi que de mettre immédiatement un terme à la campagne de dénigrement contre les défenseur-e-x-s des droits humains. Le durcissement de la politique d'asile en Tunisie doit également cesser.

Nous vous demandons d'abandonner toutes les charges retenues contre Mustapha Djemali et Abderrazek Krimi et de les libérer immédiatement, de veiller à ce que les autorités permettent aux deux hommes d'avoir un accès continu aux médicaments dont ils ont urgemment besoin, de mettre fin aux arrestations ciblées de défenseur-e-x-s des droits humains et de leur permettre de travailler dans un environnement sûr et sans craintes de représailles.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			



Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli avant le **10 novembre 2025** à : Amnesty International, Section suisse, Case postale, 3001 Berne.

LIBERTÉ POUR LE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS MUSTAPHA DJEMALI

Mustapha Djemali est détenu en Tunisie depuis mai 2024. Le Suisso-Tunisien de 81 ans a été arrêté parce que son ONG porte assistance à des réfugié-e-x-s.

de Horton, une inflammation des vaisseaux sanguins qui touche les artères temporales et dont sont victimes certaines personnes âgées. Sans médicaments, il est en danger.

Mustapha Djemali a consacré sa vie à la défense des droits des migrant-e-x-s. Au sein du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, où il a occupé plusieurs postes de direction, puis en fondant et en dirigeant le Conseil tunisien pour les réfugiés (CTR). Le 2 mai 2024, ce dernier avait lancé un appel pour inviter les hôtels à héberger des personnes demandant l'asile ou en situation précaire. C'est notamment ce qui a motivé l'arrestation de son directeur. Mustapha Djemali et son collègue Abderrazak Krimi ont été arrêtés dans les jours suivants, au motif que le CTR encourageait l'installation de « migrants illégaux ».

Les mesures prises par le gouvernement à l'encontre du CTR s'inscrivent dans le cadre d'une offensive généralisée contre la société civile en Tunisie et d'un durcissement massif de la politique d'asile. Les personnes et les organisations qui s'engagent pour la protection et les droits des migrant-e-x-s doivent être protégées.

Natalie Wenger

Signez notre pétition!
Exigez la libération immédiate de notre compatriote Mustapha Djemali et de son collègue Abderrazek Krimi.



BOUTIQUE

Tous nos produits sont fabriqués de manière durable et éthique.

PLUS DE PRODUITS DURABLES ET ÉQUITABLES SUR SHOP.AMNESTY.CH



CHAUSSETTES AMNESTY

Motif rayé et logo bougie.
80% coton, 18% polyamide, 2% élasthanne.
Fabriquées au Portugal.

Gris et noir:

Taille M (36-40): Art. 2200.099.M / Fr. 15.–

Taille L (41-46) : Art. 2200.099.L / Fr. 15.–

Jaune et noir:

Taille M (36-40): Art. 2200.098.M / Fr. 15.–

Taille L (41-46): Art. 2200.098.L / Fr. 15.–



TASSE EN ACIER ÉMAILLÉ

Modèle massif pour le camping, la terrasse, etc. Contenance 200ml.
Fabriqué en République Tchèque.

Art. 2300.050 / Fr. 15.–



BANDANA

Bandana griffé Amnesty International, dans une pochette cadeau en carton blanc. 55 cm x 55 cm, 100% polyester.

Art. 2200.097 / Fr. 15.–

GOURDE SIGG JAUNE

Gourde Sigg classique en aluminium (0,6 litre). Laque jaune, brillante, avec logo. Fabriquée en Suisse.

Art. 2300.021.G / Fr. 25.–

Autres couleurs disponibles sur shop.amnesty.ch



JE COMMANDE LES ARTICLES SUIVANTS :

Quantité	Nom de l'article	Taille	Art. n°	Prix

Nom: _____ Rue: _____

Lieu: _____ E-mail: _____

Tél.: _____ Signature: _____

Numéro de membre / client-e-x (si connu): _____

Envoyez vos commandes à Amnesty International, case postale, 3001 Berne ou commandez sur notre boutique en ligne: shop.amnesty.ch